



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 mars 2015

**Présidence**

Madame Carmen TANNER, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,  
et un salut particulier aux jeunes citoyens qui nous ont rejoints ce soir à l'issue de leur cérémonie.

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Et je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle BETTEX, Claire-Lise DETREY, Stéphanie DOBLER, Anne GANDER, François ARMADA, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, David GRANDJEAN, Philippe GUIGNARD, Philipp MÜLLER, Vassilis VENIZELOS et Dominique VIQUERAT.

**Membres absents :**

Mme et M. les Conseillers : Arta PAPAZI et Thierry PIDOUX.

Membres présents	<b>85</b>
Membres excusés	<b>12</b>
Membres absents	<b>2</b>
Effectif actuel	<b>99</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'ordre du jour de cette séance est accepté à l'unanimité.**

3. **APPROBATION DU PV  
DU 11 DÉCEMBRE  
2014**  
Vote
- Tel que présenté, le **procès-verbal du 11 décembre 2014** n'appelle aucun commentaire.
- Il **est approuvé** à une belle unanimité avec remerciements à nos secrétaires, cela d'autant plus pour ce PV qui mesure 65 pages.
- 
4. **APPROBATION DU PV  
DU 5 FÉVRIER 2015**  
Vote
- Tel que présenté, le **procès-verbal du 5 février 2015** n'appelle aucun commentaire.
- Il **est approuvé** à l'unanimité moins une abstention avec également remerciements à nos secrétaires.
- 
5. **COMMUNICATIONS  
DE LA PRÉSIDENTE**  
*Minute ailleurs*
- Aujourd'hui la minute ailleurs prend des aires révolutionnaires. Nous partons à New-York, avec un saut temporel pour rejoindre le mouvement « Occupy Wall Street » d'automne 2011, soit ce mouvement spontané des « indignés », comme on les appelait, qui se battaient contre le sauvetage des banques avec des fonds publics, les expulsions de logements par les banques et le taux élevé de chômage.
- Ce campement s'est organisé sur le modèle d'une cité véritablement démocratique, dotée notamment d'un conseil communal, car au-delà de la manifestation éphémère, il s'agissait de vivre une expérience démocratique au quotidien. Cette forme de démocratie se voulait aussi différente, comme le fait d'incorporer dans les assemblées la communication non verbale inspirée du langage des signes. Effectivement pour accélérer certaines discussions, des signes compris de tous étaient utilisés comme ceux-ci et je m'en vais vous faire une petite démo avec quelques exemples, donc caméra :
- Alors, agiter les doigts comme ceci en l'air, soit montrer que l'on est d'accord avec ce qui se dit. Cela permettait de repérer d'un regard le niveau de consensus qui se dégageait au fur et à mesure que les propositions se faisaient. Cela permettait également d'éviter l'applaudimètre et la répétition des idées. Et dans le cas contraire, les doigts en bas, pour montrer sa désapprobation. Ou encore le « c », pour demander une précision à l'orateur.
- Voilà, si je vous laisse juges de l'intérêt ou non de cette pratique, il est quand même assez cocasse de relever que dans cette histoire, non loin de là, dans la plus grande bourse du monde, les traders se faisaient aussi des signes avec les mains, mais pour acheter des actions dans le grand jeu du libre-échange.
- ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
- Cadeau du Syndic*
- Chers collègues j'ai manqué à mon devoir. Lors du Conseil de décembre, je vous avais annoncé que je vous dirai en janvier quel était le cadeau de départ de notre Conseil pour notre ancien Syndic Daniel VON SIEBENTHAL, étant donné que c'était une surprise. Or, j'ai oublié de vous le dire en janvier. Nous lui avons donc offert un petit concert d'un harpiste de jazz mondialement connu et qui habite la région, soit Park Stickney, concert donné lors d'une fête organisée pour son départ. Il a été véritablement enchanté et je ne dis pas ça pour vous rassurer.
- ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
- Nomination des commissions*
- Le 25 février dernier, le Bureau du Conseil a adressé un courrier aux présidents de groupe faisant appel à leur bon jugement lors de la nomination de commissaire impliqué dans un préavis, d'une manière ou d'une autre.

Le bon sens voudrait qu'une personne ayant déposé une opposition, même pour une association, ne fasse pas partie de la commission, encore moins d'en être le premier membre. En effet, il ne semble pas très opportun pour votre Bureau, d'être à la fois juge et partie prenante sur un dossier, particulièrement pour la levée d'oppositions.

En vertu de l'article 41 alinéa 1 de notre règlement, le Bureau se réserve donc, à l'avenir, le droit de refuser la nomination d'un commissaire s'il s'avère impliqué dans un préavis.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de  
Mme Sylvie Lacoste*

En date du 20 février dernier, le Bureau du Conseil a reçu un courrier de Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, nous informant qu'elle va entreprendre, à titre personnel, les démarches nécessaires suite aux atteintes constatées dans le contenu de la pétition de M. Michel Wirz.

Ce courrier est à disposition auprès des secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétitions-requêtes de  
M. Marcel DESPLAND*

En date des 2 et 24 février dernier, le Conseil communal a reçu deux pétitions-requêtes de M. Marcel DESPLAND concernant les modifications des implantations du Stade municipal à l'avenue des Pêcheurs, ainsi que la maison Futsall et du tennis.

Dans sa séance du 23 février dernier et par courriel, le Bureau du Conseil communal en a pris connaissance et a décidé, selon l'article 34b alinéa 3 de la nouvelle Loi sur les communes, de les classer sans suite, celles-ci étant rédigées en termes incompréhensibles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Nouveau comité à  
Solidarité & Ecologie -  
La Gauche*

Par courriel du 3 mars dernier, le groupe Solidarité & Ecologie - La Gauche nous informe que lors de son assemblée générale, M. Thomas JENNI a été nommé chef de groupe S&E - La Gauche au Conseil communal en remplacement de M. Mathias HUMBERT, et que M. Yann MAMIN prend la présidence du parti en remplacement de Mme Martine FREY TAILLARD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre :

- le décès de M. Michel MÜLLER, ancien Conseiller communal entre 2004 et 2006
- le décès de la belle-maman de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- la sœur de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- et une pensée toute particulière pour notre collègue et Conseillère, Joëlle BETTEX, qui a perdu hier son papa.

Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, chères familles, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de M. le Conseiller Patrice PITTORI
- Une Motion de M. le Conseiller Daniel COCHAND

- Un Vœu de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD-EDDAHBI
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN

**6. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

**7. PRÉAVIS  
N° PR15.01PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 4'940'000.- POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU CHEMINEMENT DE MOBILITÉ DOUCE LE LONG DU BURON ; L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS.

**RAPPORTEUR : M. DANIEL COCHAND**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Anne-Louise GILLIÈRON, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Daniel COCHAND, Pierre DESSEMONTET, Thomas JENNI, Nicola SCHIRINZI et Bart WIND.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Vous avez reçu un rapport assez trapu à lire. Vous avez compris, au travers de ce rapport, que l'on attendait davantage de la première grande mesure du programme AggloY. Le projet qui nous est proposé ne répond pas aux espérances, mais il offre une réelle possibilité d'aller de l'avant. La commission a donc dit oui avec un gros « mais » car elle a reconnu que plusieurs arguments des opposants étaient légitimes et judicieux. Elle a donc choisi de dire oui au préavis, mais d'y ajouter deux vœux et de déposer une motion que j'aurais la tâche de défendre tout à l'heure.

Afin de mettre au mieux en place les éléments pour le débat, je présente brièvement tout de suite les deux vœux.

Le deuxième qui est un vœu qui demande de la coordination est essentiel, mais ne va certainement poser aucun problème.

Par contre le vœu n° 1 a déjà fait l'objet d'échange dans la presse de ce jour et mérite une petite correction.

Contrairement à des bruits qui courent et qui ont été imprimés, la restriction à la circulation des cyclistes ne concernerait pas l'entier de la rue de l'Industrie, mais uniquement le passage sous les voies. Ce qui n'empêcherait donc nullement les cyclistes d'utiliser pleinement, sur leur deux-roues, les deux tronçons, le tronçon nord ou le tronçon sud. Mais pour la sécurité de tous les usagers, le vœu de la commission demande à ce que les cyclistes descendent de vélo pour parcourir ces fameux vingt mètres dangereux.

Et ce soir, je suis encore sur le coup de l'émotion, puisque venant à vélo à ce Conseil, alors que je venais de franchir le pont de la Thièle, ensuite de la rue des Bouleaux, un imbécile d'automobiliste qui venait en sens inverse a dépassé sur ma voie de présélection...

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

M. le Conseiller, je vous demanderais de rester à la lecture de votre rapport, s'il vous plaît !

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Oh ! je vous remercie, excusez-moi de m'égarer, c'est l'émotion ! Voilà !

Alors, vous pouvez constater sur ce schéma, qu'il y a toute une série de traits tillés, nous reviendrons là-dessus tout à l'heure. Ce sont tous les itinéraires qui seront possibles pour les cyclistes. Il nous semble que faire un détour de septante-cinq mètres sur la rue Haldimand et cent vingt-cinq mètres sur l'avenue des Sports, avec en prime, un beau cheminement le long du Canal, et une perte de temps d'une minute au maximum est quelque chose de possible pour assurer sa sécurité.



J'en viens maintenant à la lecture de mes conclusions.

La commission émet deux vœux, à l'unanimité de ses membres :

1. Pour d'évidentes raisons de sécurité et tenu compte que le projet présenté est jugé totalement insuffisant sur ce point, la commission demande à la Municipalité d'interdire le passage sous-voies de la rue de l'Industrie aux cyclistes sur leur vélo, et cela tant que le passage sous-voies ne sera pas reconstruit aux dimensions prévues dans le projet du plan d'agglomération.
2. La commission demande à la Municipalité de prévoir la reconstruction du passage sous-voies et le développement du tronçon nord de la rue de l'Industrie de manière coordonnée avec le développement du quartier Gare-Lac, en particulier dans le secteur Industrie-Sports. Il doit y avoir une réelle coordination entre la réalisation de cette rue, l'établissement du Plan de quartier et le développement des constructions. La commission demande ainsi à la Municipalité d'établir le plan des investissements en conséquence.

Et en plus de ces vœux, la commission présentera le même soir que son rapport une motion qui vous a été dûment transmise, demandant à la Municipalité d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir, y-compris en matière financière, afin de rouvrir dans les délais les plus brefs le passage sous-voies de la rue St-Roch au trafic piéton et cycliste, donc à la mobilité douce.

Ainsi la commission, à l'unanimité, vous propose d'entrer en matière et en discussion sur ce préavis, d'accepter les articles proposés et, avec une abstention, de lever les oppositions.

La commission vous demande instamment d'accepter la motion qu'elle vous présentera et d'entendre et réaliser les deux vœux exprimés ci-dessus.

Merci pour votre attention.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Nous n'avons pas d'opposition de principe sur l'ouverture de cette rue au trafic bidirectionnel.

Nos réticences se portent sur le projet tel proposé. Pour reprendre les mots du président de la commission, disons que le « mais » est plus important que le « oui » pour nous. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas refuser ce préavis, mais demandons une non-entrée en matière afin que la Municipalité puisse nous soumettre un projet répondant mieux aux exigences de la mixité du trafic.

Ce projet n'offre pas suffisamment de sécurité pour les cyclistes et les piétons. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de solution toute faite et que cela nécessitera de penser quelque peu différemment l'entier de la circulation sur cet axe. Toutefois, il est important de rappeler que la fermeture de la rue de l'Ancien-Stand au trafic motorisé était l'une des raisons qui prévalait pour accorder la priorité au trafic automobile à la rue de l'Industrie. Au vu des discussions et votations de ce Conseil en décembre dernier, il est réaliste de penser que cette fermeture de l'Ancien Stand est bien plus qu'incertaine. Cette nouvelle donne n'a nullement été intégrée à la réflexion concernant ce préavis.

Conscients que ce projet est important pour le développement des futurs quartiers, il nous apparaît toutefois nécessaire de demander à la Municipalité de nous proposer un nouveau projet, tant celui-ci ne nous semble pas acceptable relativement à la sécurité des piétons et des cyclistes. Il est certain qu'un tel goulet d'étranglement induira des dangers importants pour les usagers cyclistes de ce tronçon. Nous en avons malheureusement d'autres exemples criants à Yverdon, tel celui de William Barbey. Il n'est pas suffisant, ni même responsable, de simplement demander aux cyclistes, usagers de la route à part entier, de descendre de leur vélo ou de faire un détour lorsque l'on repense un tel axe de circulation.

Il n'appartient pas à ce Conseil de proposer des solutions alternatives, ni de vouloir transformer

*Demande de non-entrée en matière*

le projet et c'est pourquoi nous demandons une non-entrée en matière.

Je vous encourage à suivre cette proposition, merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Nous sommes en présence d'une demande de non-entrée en matière conformément à l'article 72 alinéa 2 de notre règlement qui stipule : *Si la demande en est faite, la discussion porte d'abord exclusivement sur l'entrée ou la non-entrée en matière, qui est alors soumise au vote de l'assemblée avant de poursuivre la procédure sur le projet lui-même.*

J'ouvre donc la discussion sur cette demande de non-entrée en matière.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

En ce qui concerne le groupe socialiste, il est partagé. Bien que très déçu du caractère inachevé, voire dangereux de ce projet, en matière de mobilité douce, il n'y est pas en soi non plus opposé car l'estimant nécessaire. Mais il s'interroge sur le manque d'informations quant à de possibles alternatives, comme par exemple la réouverture du passage St-Roch qui pourrait faire partie intégrante d'un tel préavis, car constituant une sorte de réponse à cette problématique. À ce titre, il pourrait effectivement soutenir la demande de non-entrée en matière des Verts pour que le débat puisse se poursuivre en toute connaissance de cause.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

La commission a étudié ce détail de point et conclut à l'unanimité que pour des raisons de sécurité évidente, il fallait impérativement renoncer à la mixité sous ce pont CFF. Mais nous constatons ce soir que l'avis de certains commissaires n'est pas suivi par leurs pairs. Moi, je fais confiance à la commission et je vous demande d'entrer en matière.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité souhaite une entrée en matière, elle souhaite un débat. Elle souhaite effectivement qu'on discute de ce projet de préavis qui a été étudié par les services tout au long de l'année passée et arrive maintenant comme proposition au niveau du Conseil communal. On entend bien l'inquiétude, l'interrogation qu'il peut y avoir sur la sécurité cycliste et piétonne dans ce secteur-là. Mais j'aimerais quand même attirer votre attention sur d'autres secteurs de la Ville en comparaison, et de savoir si vous pensez que ces secteurs, en comparaison de ce pont-là, ne sont pas praticables pour autant.

Vous prenez par exemple la rue de l'Ancien Stand. Nous avons donc un pont à la rue de l'Ancien Stand. Et le pont de la rue de l'Ancien Stand qui est usité régulièrement évidemment pour aller en direction du lac, de la patinoire ou de la piscine, eh bien, a quarante-cinq centimètres de moins de ce qui vous est proposé dans le préavis et le pont en question. Ce n'est pas pour autant que les écoles, ce n'est pas pour autant que vous, moi, nous, n'utilisons pas ce secteur-là, et qui nous permet donc de l'utiliser, encore une fois, tous les jours. Il y a aussi un trottoir, c'est la même chose. Et il y a donc toute une possibilité d'utilisation qui, à ma connaissance, n'est pas remise en question à ce jour.

Si vous prenez effectivement William Barbey, pour donner un exemple, c'est un endroit qui est très délicat pour le passer à vélo. Et il faut être effectivement concentré. Ce que je fais quand je passe aussi comme vous à vélo là-bas. Alors pour savoir quelle est la dimension de William Barbey, eh bien, il est un mètre dix plus court que celui qui vous est proposé dans le préavis. Donc effectivement, ça fait une grande différence, et on comprend bien que William Barbey est un problème qu'on devrait résoudre un jour ou l'autre. Mais la proposition de ce soir a donc un mètre dix de plus de confort de largeur et pourrait donc satisfaire à ce qui vous est proposé.

Le seul pont que nous avons trouvé qui est plus large, c'est celui du pont du quai des Ateliers,

qui est lui trente-cinq centimètres plus large. Mais celui-là vous en conviendrez ne pose pas de problème et c'est quelque chose qui, disons, n'amène pas particulièrement de souci.

Bien sûr vous me direz que ce n'est pas idéal, on pourrait avoir des passages cyclistes en zone propre, ça serait idéal chez nous, mais disons à l'impossible nul n'est tenu. Vous avez vu aussi que les investissements qui sont quantifiés, imaginés, devisés pour ce passage-là, eh bien, peuvent faire extrêmement peur aussi.

Le projet qui est proposé ce soir est de l'ordre de cinq millions. Si nous devons faire les travaux tels qu'ils ont été imaginés dans le programme du plan d'agglomération, ce n'est pas huit millions tel que c'était prévu, mais c'est seize millions. Et ce n'est pas des éléments qui nous sont pour l'instant envisageables au niveau des investissements.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, au regard de ces éléments de comparaison, la Municipalité vous invite donc à entrer en matière et de poursuivre les débats sur ce préavis. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Effectivement les exemples que vous venez de citer, M. le Syndic, sont criants. La comparaison, effectivement, pourrait nous laisser penser que la largeur du pont sera suffisante. Moi, ce que j'aimerais dire ce soir, c'est que nous sommes là pour discuter d'un nouveau projet, d'un investissement, et c'est à ce moment-là qu'il me semble important de se poser les bonnes questions, et d'y apporter les bonnes réponses.

Evidemment que si nous devons reprendre tous les points noirs de la circulation cyclistes à Yverdon, ce sera ni le lieu, ni le moment. Simplement, ce soir, nous sommes appelés à discuter et à voter sur un nouveau projet, il me semblerait opportun que la Municipalité puisse nous proposer un projet qui réponde de manière plus sûre à ces différentes préoccupations, merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je vous comprends bien, Mme la Conseillère, et bien sûr comme vous, j'aimerais bien avoir une solution idéale. Ce que nous vous proposons, c'est une solution d'importance pour résoudre un problème d'actualité. Je vous rappelle qu'à côté, il y a aussi des travaux, il y a des habitations qui vont venir, il y a plus de deux cent nouvelles habitations qui sont créées. Il faut répondre aux constructeurs. Il faut aussi offrir une alternative à la circulation au niveau d'Yverdon-les-Bains.

Alors évidemment, cela dépend où on veut mettre le curseur. Alors je ne joue pas la sécurité contre l'argent ou contre l'investissement, j'attire l'attention de ce Conseil, et vous êtes évidemment seuls maîtres à bord pour décider, j'attire l'attention de ce Conseil que avec ces cinq millions d'investissement, nous favorisons, nous déchargeons les routes de notre cité. Et qu'elles ne sont pas, disons, des coupe-gorges tels qu'on pourrait le croire à ce débat d'entrée en matière, puisque par comparaison, nous arrivons à vivre d'une façon tout à fait normale, sans dangerosité particulière, avec les éléments de comparaison que nous avons mis en place.

Alors évidemment, si ce Conseil considère que les déclarations de la Municipalité, par ma voix, sont fausses, eh bien, on en prendra acte. Mais ça veut dire que dans cas-là, il faudrait revenir avec un investissement extrêmement conséquent.

En résumé, je maintiens disons la position de la Municipalité qui vous dit que la proposition, qui a été étudiée pendant toute l'année passée par les services et validée telle qu'elle vous est présentée maintenant, est tout à fait acceptable, elle n'est pas irresponsable. Et encore une fois, nous souhaitons que vous entriez en matière pour en débattre, merci.

**M. le Conseiller Daniel HOFMANN :**

Le point d'achoppement de ce passage, c'est le passage sous-voies. Or, les CFF ne vont rien

changer pendant vingt ans. Voulez-vous attendre vingt ans avant de faire quelque chose ? Je ne crois pas.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Nous parlons maintenant entrée en matière. Je considère que ce préavis a été donné dans les temps. La commission a très bien fait son travail, elle l'a examiné, elle a regardé les oppositions. Et en plus, elle a fait des vœux. Ces vœux, nous les avons reçus il y a plus d'une semaine. Nous avons eu le temps de les étudier. Cela revient exactement comme si on redemandait un nouveau préavis qui intégrerait ces vœux. Nous l'avons vu, nous pouvons en débattre maintenant. Je ne vois pas pourquoi il faudrait faire un nouveau préavis qui serait exactement la même chose.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je pense que dans ce cadre du débat d'entrée en matière, il m'apparaît comme intéressant ou important d'avoir l'avis de notre Municipalité par rapport au vœu qui vient d'être lu par le président rapporteur de la commission, à savoir la volonté ou le vœu en tout cas de la commission d'interdire le passage aux vélos juste sous le pont. Est-ce que vous avez une réponse à donner sur l'intention de la Municipalité, à savoir est-ce qu'elle entend suivre le vœu, ou au contraire, est-ce qu'elle en resterait au préavis tel qu'il est proposé ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité soutient le préavis tel qu'elle vous l'a proposé. Nous n'avons pas dans l'idée, encore une fois, et encore au regard des éléments de comparaison que je vous ai dits, la volonté d'interdire le passage cycliste et piéton, même si nous entendons bien les inquiétudes de la commission, les inquiétudes d'une partie de ce Conseil quant à la sécurité. Nous pensons que le préavis tel qu'il est présenté peut être tout à fait maîtrisé, et correspondre, disons, en toute sécurité à un besoin de la population.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

La question que soulèvent les Verts ce soir-là n'est pas de savoir si on doit suivre le vœu ou non de la commission. Les Verts s'inquiètent de la dangerosité de ce pont, la traversée de ce pont pour la mobilité douce, les piétons et les cyclistes.

Alors face à cette dangerosité, il y a deux manières de voir les choses. Il y a une manière de voir les choses qui est telle que l'a présentée le président de la commission, à savoir, puisque c'est dangereux, les cyclistes n'ont pas le droit de passer, et il faut que, ce qui me paraît profondément illogique, plutôt que de passer rapidement en étant relativement peut large à vélo, il passe lentement en étant beaucoup plus large, puisque tout le monde sait qu'un cycliste qui pousse un vélo est plus large qu'un cycliste sur son vélo. Ça c'est la proposition de la commission.

Cette proposition, les Verts n'en veulent absolument pas. Il est fondamental que les cyclistes puissent continuer à utiliser ce tronçon. Ce que les Verts demandent en demandant une non-entrée en matière, c'est que la Municipalité revoie son projet de façon à ce qu'on trouve d'autres solutions pour sécuriser la zone pour la mobilité douce.

Voilà, c'est pour cette raison-là que nous demandons une non-entrée en matière.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Revoir le préavis, ça veut dire élargir le passage. Si nous devons par exemple imaginer un carottage - un carottage pour dire quelque chose - dans la pile du pont CFF pour en faire passer vélos ou cyclistes, c'est devisé à deux millions sept.

Peut-être que vous êtes d'accord d'investir deux millions sept pour ceci. La Municipalité a considéré que, j'entends c'était quand même beaucoup d'argent, encore une fois, je rappelle que

nous utilisons des endroits d'Yverdon, certes peut-être pas remarquables du point de vue sécurité, mais, disons, non qualifiés de dangereux, utilisés tous les jours par tout un chacun, que ça soit encore par des écoliers qui vont dans le secteur sportif de la Ville, et si vous considérez que la largeur qui est préconisée dans le préavis, à savoir six mètres cinquante, n'est pas suffisante pour assurer la sécurité, quid alors de l'Ancien Stand et de William Barbey ? Est-ce que vous allez nous demander, par conséquent et par logique, d'interdire le passage des cyclistes et des piétons de ce côté-là parce qu'on serait encore au-delà de ce qu'on vous propose là-dedans ? Ecoutez, je m'excuse, mais je ne crois pas que ça tient la route !

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Je crois que du point de vue du groupe UDC, nous demandons l'entrée en matière, mais effectivement ce qui coince un petit peu à notre avis, c'est le dépôt de cette motion suivante que l'on trouve très logique d'avoir justement une alternative lors de ce passage sous-voies qu'on pourrait éventuellement rejoindre le passage St-Roch ou, comme le précise le préavis, le long du chemin du Buron.

Donc nous demandons une entrée en matière, mais également de, si c'est possible bien entendu, de pouvoir traiter la motion directement après le préavis.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

M. le Conseiller, cela signifierait d'une modification de l'ordre du jour. Or, nous avons accepté l'ordre du jour tel quel, donc cette motion viendra à la fin de l'ordre du jour.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Alors oui, merci Mme la Présidente, faudrait peut-être éventuellement faire une petite correction sur cette approbation à l'ordre du jour, puisque nous n'avons pas les propositions des motions dans quel ordre elles étaient déposées. Alors c'est clair qu'elles se situent à la fin, mais dans ce cadre-là où une motion est émise par la commission, il serait peut-être intéressant de les avoir avant la validation de l'ordre du jour, merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

M. le Conseiller, vous avez reçu comme nous tous par mail cette motion. Elle était aussi inscrite dans le rapport du commissaire.

La discussion est toujours ouverte.

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

On est reparti de nouveau pour un débat vélo-voiture. On a un projet ici qui nous donne la possibilité de dégager certains axes de véhicules qui encombrant d'autres. Nous avons un problème avec les vélos, c'est vrai. Le passage, il est quand même conséquent, il est quand même large, on peut faire du vélo, on peut passer en vélo. On est tous cyclistes, on sait que dans la circulation on doit être vraiment prudent, en étant cycliste c'est vrai. On a une possibilité aussi de passer par là.

La deuxième chose, on a un vœu, c'est d'ouvrir ce passage qui est à la rue St-Roch. Ce vœu est vraiment important. C'est vrai que la Municipalité a la possibilité, ou pourrait avoir la possibilité de discuter de ce problème. On a une possibilité, là, qui est remarquable. On a une Ville qui a été construite de cette façon. Elle est de cette façon faite. On ne veut quand même pas tout modifier l'aménagement des routes, des ponts et des choses pour que des vélos !

Il faut dire aussi que vous voulez beaucoup de monde à Yverdon. Vous aimeriez que les gens viennent à Yverdon. Donnez-leurs la possibilité aussi d'utiliser, s'ils ont envie, un véhicule, ou alors demandez aux gens de venir habiter Yverdon sans véhicule. Ça c'est le souhait de certains

partis.

Je pense qu'une Ville d'Yverdon qui se développe a besoin d'aménagements et a besoin d'une structure routière qui soit à sa hauteur. Nous avons la possibilité ici, avec ce préavis, d'ouvrir une possibilité. Alors la non-entrée en matière, ça serait dommage. Ici on peut rentrer en matière, on discute de ce préavis, et on peut l'améliorer. Donc entrons en matière, discutons de ce préavis et faisons une fois quelque chose de concret et de valable, merci.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

J'aimerais simplement rappeler qu'en décembre, nous avons accepté le Plan directeur localisé Gare-Lac, qu'en décembre, quand nous avons voté, nous avons un chapitre qui était consacré à la rue de l'Industrie. Et que tout ce que nous discutons ce soir, nous l'avons sous les yeux au moment de la discussion. Nous n'avons pas refusé le Plan directeur localisé sous prétexte que nous ne pourrions pas réaliser le passage tel que le souhaitait AggloY. Si nous procédons de cette façon ce soir, ça veut dire que sur tous les projets pratiquement présentés dans le PDL, on risque d'avoir des surprises.

Alors je trouve qu'on part dans la mauvaise direction quand on a l'occasion de réaliser, certes quelque chose d'imparfait, mais nous sommes toujours au débat d'entrée en matière et je me suis abstenu de trop défendre ce projet pour que les voix puissent s'exprimer. Mais je vous demande de la cohérence, nous avons voté le PDL Gare-Lac.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte. La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote sur  
non-entrée en matière**

**La non-entrée en matière est refusée à une évidente majorité.**

Nous poursuivons donc la procédure de traitement de ce préavis.

*Discussion sur article 1*

La discussion est ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Yann MAMIN :**

Je reviendrai sur le sujet du premier vœu formulé par la commission. Soit imaginons, les cyclistes, qui, par exemple rouleraient vers le nord, ils auraient trois choix :

- soit mettre pied à terre, traverser sur un passage piéton pour emprunter le seul trottoir passant sous le pont, donc faire arrêter la circulation, passer le pont sur le trottoir unique, retraverser la route alors qu'aucun passage n'est prévu visiblement au nord du pont, puis reprendre leur route. C'est assez simple !
- soit, deuxième solution, emprunter l'itinéraire mobilité douce du Buron, donc faire un détour.
- soit se diriger vers le passage Saint-Roch, pour autant qu'il soit rouvert, bref un nouveau détour.

Soyons sérieux : la plupart des cyclistes choisiront la quatrième solution, qui est de rester sur leur vélo comme le veut la logique que l'on emprunte – surtout à vélo – l'itinéraire le plus rapide pour aller d'un point à un autre. Et non seulement cela créera de la frustration chez les cyclistes, qui se verront privés du droit d'emprunter la voie la plus rapide pour rejoindre l'Avenue des Sports - ou l'inverse bien sûr ! - mais cela créera une tension avec les automobilistes qui ne comprendront pas pourquoi ces damnés cyclistes squattent leur route et ne peuvent pas respecter les règles.

Vœux de sécurité ou d'insécurité ? Je crois que la prise en compte de ce souhait serait contraire non seulement à l'équité sur la route, mais aussi à la sécurité en général. Le problème est là de

toute façon et il est clair que nombre de cyclistes passeront sous le pont et sur leur vélo, et cela justement aux heures où le trafic est le plus dense, d'où tensions assurées.

Et de nouveau, pourquoi interdire plutôt que prévenir ? Une prévention adéquate, au moyen de panneaux spécifiquement réalisés à cet effet, aura bien plus d'effet tant sur les cyclistes que sur les automobilistes. Surtout que l'on peut se demander si une telle mesure est légale au regard du statut de la route, une route cantonale en traversée.

Bref, j'ai l'impression qu'il s'agit plus d'un vœu de bonne conscience que d'un véritable soin pour les cyclistes comme pour le trafic en général, raison pour laquelle j'invite fortement la Municipalité à ne pas entrer en matière sur ce vœu. Pour le reste, ce préavis et la solution la moins mauvaise, et je ne m'y opposerai pas.

**M. le Conseiller Pascal BLUM :**

J'aurais une question à la Municipalité, je ne sais si j'ai bien compris tout à l'heure, M. le Syndic, que la possibilité de faire un passage à côté du pont existant, à gauche ou à droite à décider, coûterait à peu près deux millions sept, c'est juste ? Donc si je comprends bien, c'est vrai que de faire un tel passage que d'un des côtés du pont, ça pose d'énormes problèmes parce qu'il y a un sens qui aura de la peine à atteindre ce passage.

Donc j'aurais une proposition que peut-être la Municipalité devrait étudier et qui pourrait se faire dans le cadre de ce projet, c'est de faire un passage de chaque côté. On élargirait ainsi le passage, sans devoir reprendre le pont lui-même puisque ça nous coûterait effectivement beaucoup plus cher. Et puis deux millions sept fois deux, ça fait cinq millions quatre, si c'est la même entreprise qui le fait, on doit pouvoir avoir un prix. Donc à peu près en doublant la mise - je sais de quoi je parle, je travaille dans une telle entreprise - en doublant la mise, on aurait un passage qui serait franchement plus large, qui serait beaucoup plus agréable pour la mobilité douce, qui coûterait certes un peu plus cher, à peu près le double de ce qui coûte maintenant, mais qui n'atteindrait toujours pas les seize millions ou les treize millions qu'on a dans l'annexe du rapport de la commission pour les autres variantes.

Donc je propose à la Municipalité éventuellement de me donner son avis sur cette question et de la prendre en compte si c'est possible, merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Deux millions sept avec une marge d'approximation de 30%, donc on est peut-être à trois, fois deux, six. On est au double du préavis qui est proposé ce soir. Même si j'entends bien, M. BLUM, qu'il y a des solutions techniques, mais des fois les solutions techniques ne sont pas en adéquation avec le prix. Ça nous semble un petit peu déraisonnable au point où la Municipalité n'a pas débattu franchement d'avoir deux tunnels carottés de gauche et de droite, pour autant en plus que ce soit techniquement faisable avec l'avis des CFF. Vous savez que les CFF ont peu d'humour de ce côté-là, et je ne sais si leur faire deux carottages de gauche et de droite, sans compter qu'un moment donné, il faut laisser de la matière entre les piles du pont, donc il faut s'éloigner de la route, et ensuite aller déborder sur les effets latéraux, sur des terrains qui sont, si ça se trouve pas à nous, avec toutes sortes de difficultés, ça me semble, disons, un petit irréaliste, M. le Conseiller.

Mais, ce que l'on devrait peut-être se concentrer, c'est de se dire si on vote le préavis, si vous votez le préavis tel qu'il est présenté ce soir, dans les cinq millions, avec ce grand souci que vous nous faites part, de la sécurité piétonne et cycliste, comment on peut réagir, comment on peut prioriser, comment on peut du point de vue sécurité routière, peut-être donner une priorisation ou une attention particulière ? C'est peut-être quelque chose qu'on doit entendre au niveau de la Municipalité, et qu'on peut au niveau de nos services techniques, ainsi qu'avec nos mandataires, disons essayer de trouver la meilleure solution possible que je n'ai pas maintenant bien sûr, mais si je dois résoudre ce problème technique, c'est de ce côté-là que je trouve qu'on devrait

imaginer une solution.

Parce qu'autrement si on rajoute cinq millions, six millions, on arrive donc à onze millions. On n'est pas loin des treize ou quatorze millions, disons, de l'élargissement global qui serait certainement encore alors une meilleure solution dans ce cas-là. Mais si nous n'avons pas voulu aller dans ces secteurs financiers-là, je crois qu'il faut nous recadrer... *bruit sur micro* - je n'ai décidément pas l'habitude avec ce micro-là - et nous devons nous recadrer sur le préavis tel qu'il est présenté, et d'imaginer ensemble avec les services techniques de la Ville, et les différents mandataires, d'amener une solution, la meilleure possible, pour sécuriser, prioriser et rendre les voitures une attention particulière vis-à-vis des cyclistes et des piétons.

Je rappelle qu'il y a un trottoir d'un côté, donc d'un côté on est, comme dans la rue de l'Ancien Stand, sécurisé. Vous me direz de l'autre côté, à la rue de l'Ancien Stand, on a un trottoir, mais qui passe de l'autre côté de la pile du pont sauf erreur, peut-être que c'est quelque chose, non on ne peut pas parce qu'il y a le talus, non on ne peut pas. On ne peut pas, voilà. Donc, c'est le préavis tel qu'il est en imaginant, disons, des conditions-cadres les meilleures possibles pour tenir compte de vos inquiétudes.

#### **M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

La commission en a déjà pris pas mal pour son grade depuis le début de ce débat d'entrée en matière, je voulais un peu revenir dessus puisque j'en étais un des membres. Je m'exprime en tant que membre de cette commission, et uniquement en tant que membre de cette commission pour essayer d'expliquer un peu ce qui nous a amenés à la décision et au rapport qui nous est proposé ce soir.

Donc on s'est, en commission, effectivement beaucoup posé la question de savoir s'il fallait accepter ou refuser ce projet, parce qu'effectivement le consensus était de dire que d'un certain point de vue, il s'agissait d'un projet qui était insatisfaisant parce qu'incomplet d'une certaine manière et effectivement on a eu relativement peu de discours sur ce qui était proposé dans le préavis, on a énormément parlé de ce qui n'était pas proposé dans le préavis. Et que nous aurions, pour une partie d'entre nous, voulu y voir notamment effectivement la question de l'élargissement immédiat, la question de savoir si on devait immédiatement réaliser ce projet tel qu'il était prévu dans AggloY. Et ce sont des débats que nous avons eus de manière importante.

Donc la question du « rejet » de ce préavis ou de son acceptation, elle est effectivement toujours posée, elle a été posée notamment par une des associations qui s'est exprimée dans la presse d'aujourd'hui et auprès de certains d'entre nous par voie de mails au motif effectivement que ce projet n'est pas satisfaisant pour la sécurité des cyclistes. Quelque chose d'ailleurs qui a été alors unanimement et très fortement corroboré par tous les commissaires de cette commission, et pas seulement eux, et pas seulement l'association Pro Vélo, puisque d'autres associations provenant pas forcément du même bord politique d'ailleurs, se sont aussi opposés à ce projet pour cette raison-là.

Donc la question de la sécurité, elle faisait jusqu'à ce soir pratiquement pas « débat ». Tout le monde considérait qu'elle était inacceptable dans le cadre de ce projet. Donc nous, on avait pris, cet avis-là était l'avis de la commission. Ensuite on a fait de la « politique », c'est-à-dire qu'en gros, on a dû arbitrer entre plusieurs contraintes. C'est un projet qui arrive avec des contraintes.

La première contrainte, c'est qu'effectivement le quartier d'Haldimand est en train de se construire, et puis que d'ici une année au maximum, il y a des gens qui vont arriver là. Et sauf erreur, l'accès principal, si ce n'est pas l'unique accès de ce nouveau plan de quartier se fait par la rue de l'Industrie. Donc cette partie-là, il semble difficile de ne pas la mettre en bidirectionnel au moment où ce quartier est ouvert, donc ça c'est une des contraintes que nous avons discutée.

La deuxième contrainte, et ça, elle nous a paru pendant les travaux de commission, c'est la question que cette rue de l'Industrie est passée relativement récemment, si je ne me trompe pas, au statut de route cantonale en traversée, ce qui donne toute une série de contraintes à cette rue,

notamment le fait, d'après ce que j'ai compris, qu'elle doit être en bidirectionnel, et qu'on ne peut pas y faire n'importe quoi, qu'il y a des contraintes cantonales qui s'appliquent. La raison étant qu'il s'agit de décharger le passage à niveau de Clendy qui était jusqu'à maintenant en route cantonale en traversée, et que comme on passe maintenant à la cadence en demi-heure, on risquait des problèmes à cet endroit-là, et les gens du quartier de la Villette, avec qui on a discuté confirment effectivement que ça pouvait être problématique à ce niveau-là. Et que donc c'est une deuxième contrainte, c'est un système.

Il y a aussi que dans ce préavis, personne n'en a discuté jusqu'à maintenant, mais il y a un demi-million pour l'aménagement des cheminements de mobilité douce le long du Buron. Et puis, effectivement, derrière on a posé des questions à la Municipalité. Alors certaines questions ont été reprises aujourd'hui, qui sont celles notamment du prix du carottage dont on vient de discuter.

On a posé la question de savoir « Écoutez, si on vous demande, si la commission vous demande de retirer le préavis, et puis de représenter un préavis qui prendrait l'ensemble du projet, c'est-à-dire les fameux treize, quatorze ou seize millions en fonction des variantes, combien de temps ça prendrait ? ». Les services de la Ville et la Municipalité nous ont alors répondu qu'effectivement il y en avait pour probablement en tout cas trois ans, probablement un peu plus pour revenir avec un préavis. Et que donc d'une certaine manière, si on s'arrête pour demander le tout maintenant, eh bien on attend trois ou quatre ans, sans oublier que la Municipalité pourrait également décider, et ça a été dit, de ne pas revenir avec un projet et de le laisser effectivement en l'état finalement cette rue de l'Industrie comme elle est à l'heure actuelle ou à peu près comme elle est, ou avec un projet finalement beaucoup plus minimaliste.

Donc ça c'est les choses sur lesquelles on a effectivement discuté lors de cette séance. Et d'une certaine manière, pour reprendre un peu des termes que j'ai lus, entre hier et aujourd'hui, sur mon mail et puis dans la presse. La question c'est de savoir, est-ce que mieux vaut pas de projet qu'un mauvais projet ?

Alors est-ce que c'est un mauvais projet ? C'est un projet incomplet. Ça c'est vrai que c'est un projet incomplet. C'est vrai qu'on aimerait dans l'idéal, effectivement avoir quelque chose de beaucoup plus rapide. Les délais qui ont été donnés, les CFF parlent de 2035 à 2040 pour changer leurs fameux appareils de voies, et c'est à ce moment-là qu'ils seraient peut-être enclins à venir donner un coup de main et à participer au financement de la construction d'un passage sous-voies qui serait plus important.

2035-2040, c'est dans longtemps, mon Dieu, c'est une génération pratiquement ! On pourrait se dire, et c'est d'ailleurs le sens du vœu de la commission de dire « on comprend que de mettre les onze millions maintenant directement pour un projet comme celui-là, ce n'est pas dans le plan des investissements, donc la Municipalité ne veut pas le faire tout de suite, mais effectivement de le prévoir dans les dix ans, c'est-à-dire au moment où sur le secteur Gare-Lac se fait quelque chose au niveau de l'avenue des Sports et de l'avenue de l'Industrie, c'est peut-être quelque chose qu'on peut envisager. Parce que commencer à planifier des investissements à dix ans, c'est peut-être quelque chose d'un peu plus facile que de vous « forcer » à le faire immédiatement.

Et d'ailleurs, j'attends avec beaucoup d'intérêt la prise de position de la Municipalité sur ce deuxième vœu, enfin sur le fameux deuxième vœu de la commission qui peut effectivement orienter un vote.

Mais les débats se sont passés comme ça. Et à la fin on s'est dit finalement, c'est un projet incomplet, mais ce qui est dans le projet n'est contesté finalement par personne. C'est-à-dire que c'est un projet incomplet, mais ce qui est dans le projet n'est pas mauvais.

La commission était sur le fil du début à la fin des deux séances qu'elle a consacrées à ça. À la fin, elle a versé d'un côté. Effectivement elle a versé de manière unanime d'un côté. Cela ne signifie pas qu'elle trouve que c'est absolument enthousiasmant et que les craintes qui ont été exprimées aujourd'hui ne sont pas fondées. Elles le sont, elles le restent même après les

discussions que nous avons eues.

Raison pour laquelle nous avons placé ce premier vœu. Il nous semblait effectivement important de dire que s'il nous semble que la situation sécuritaire n'est absolument pas satisfaisante. Alors il faut effectivement au moins qu'en tant qu'organe constitué, nous prenions nos responsabilités, et nous signalions clairement la position.

Peut-être bien que les gens vont resquiller l'interdiction de circuler, mais c'est le « problème » de la personne qui resquille, plus le problème de l'autorité qui a interdit le passage. C'est pour ça qu'on a placé cette interdiction-là. Maintenant la Municipalité nous a clairement indiqué qu'elle ne comptait pas le faire. C'est un vœu de commission. On sait bien ce que les vœux de commissions deviennent lors des préavis. Ceci étant, voilà la raison et pour laquelle effectivement à la fin, sur l'ensemble du processus, la commission a versé, comme je l'ai dit, sur le fil du rasoir pendant toute la commission, mais à la fin du côté de l'acceptation.

Je voudrai terminer en disant que la commission, elle a essayé de faire son travail du mieux qu'elle pouvait. Quand je vois les débats que nous avons eus déjà à l'interne aux séances de groupes et puis les débats qu'on a ce soir, je me dis qu'on n'a peut-être pas entièrement réussi. On fera mieux la prochaine fois. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte sur cet article 1. La parole ne semble plus être demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une large majorité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 4*

La discussion est ouverte sur l'article 4.

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

J'ai juste une petite question pour la Municipalité concernant sa réponse à l'opposition de quelques habitants de la rue du Buron. Vous parlez d'aménagement en cours de procédure d'autorisation. J'aimerais juste savoir à quoi en est cette procédure.

Et juste une information à Mme la Présidente, je n'ai pas signé, donc je n'ai pas à me récuser.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Merci, M. le Conseiller.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Nous venons de recevoir le retour du Canton sur la consultation pour la rue du Buron. Le retour est positif et donc le Canton soutient la proposition telle qu'elle a été faite aux services cantonaux.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Merci, M. le Syndic.

La discussion est ouverte sur l'article 4. La parole ne semble plus être demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 4 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR15.01PR est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement de la rue de l'Industrie ;

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 4'940'000.- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1450 pour la partie relevant du Service des travaux et de l'environnement et n° 4038 pour la partie relevant du Service des énergies « Réaménagement rue Industrie » et amortie de la manière suivante :

- Fr. 1'093'000.- (collecteurs EU+EC) par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux cpte n° 928.1405 ;
- Fr. 2'560'000.- (superstructure / chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus ;
- Fr. 455'000.- (solde aménagement MD Buron) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus ;
- Fr. 100'000.- (assainissement bruit routier) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus.
- Réseau d'eau : Fr. 176'000.- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801
- Réseau de gaz : Fr. 187'000.- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801.1
- Réseau électrique : Fr. 260'500.- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801.2
- Eclairage public : Fr. 108'500.- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801.3.

**Article 4 :** la réponse aux oppositions est adoptée, sous réserve de leur levée par le département des infrastructures.

---

8. PRÉAVIS  
N° PR15.02PR BIS

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'480'000.- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CHÈVRE ; LA RÉPONSE À LA MOTION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PIERRETTE ROULET-GRIN ET CONSORTS « LEVÉE DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION DU CHEMIN DE LA CHÈVRE ET DE L'AVENUE DES SCIENCES » DU 6 DÉCEMBRE 2012.

RAPPORTEUR : M. PATRICE PITTORI

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Claire-Lise DETREY, Pierrette ROULET-GRIN, Pierre CHERBUIN, Philippe GRUET, Mathias HUMBERT, Cédric PILLONEL, Patrice PITTORI et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Patrice PITTORI demande d'effectuer une petite correction. Lors du vote final de la commission, il a oublié de se compter lui-même. Il faut donc lire non pas 6 pour/oui, mais 7 et une abstention puisqu'ils étaient 8. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

*Discussion sur article 1*

La discussion est ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'aurai deux questions concernant la réouverture du pont de la Chèvre. Le but visé par la réouverture du pont de la Chèvre est de dynamiser la sortie d'autoroute en incitant les gens à prendre cette voie pour rejoindre la Ville côté ouest :

1. Est-ce que des travaux d'aménagement et de signalétique sont prévus à la sortie d'autoroute ?
2. Est-ce qu'il ne serait pas pensable de réserver la voie de droite de la sortie d'autoroute uniquement pour les personnes se dirigeant sur la première sortie, soit celle direction Gressy ?

Je remercie la Municipalité.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

1. Est-ce que des travaux d'aménagement et de signalétique sont prévus à la sortie de l'autoroute ?

Tout aménagement de cette envergure est combiné avec la mise à jour de la signalisation routière conformément à la législation en la matière.

2. Est-ce qu'il ne serait pas pensable de réserver la voie de droite de la sortie d'autoroute uniquement pour les personnes se dirigeant sur la sortie direction Gressy ?

La signalisation relative à cet objet est uniquement du ressort et de la compétence de l'OFROU.

Désolé, mais ce n'est pas dans les compétences communales, c'est une compétence fédérale.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

J'ai une question d'ordre technique à notre Municipalité, il est prévu un sens pour les poids lourds en direction de la Ville depuis la STRID :

Est-ce qu'il a été étudié la possibilité d'un double sens pour les poids lourds, les camions ou autres véhicules importants ?

Est-ce que c'est techniquement faisable ?

C'est ma question, merci.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Le projet a été arrêté du PST vers la STRID, circulation autorisée pour les véhicules légers, voirie, convois agricoles et transports publics, donc pas de poids lourds.

Et puis de la STRID en direction du PST, circulation autorisée de tous les véhicules avec poids lourds.

Il va sans dire que c'est comme ça qu'on ouvrira le pont de la Chèvre. Mais, on va faire des mesures sur la fatigue du pont parce que ce pont était peu utilisé par rapport à ce qu'il y sera par la suite. Et nous devons, d'entente avec l'OFROU, faire des mesures pour voir s'il y a une fatigue quelconque, s'il est encore meilleur qu'on le pense aujourd'hui.

Et tout est ouvert, mais pour le moment, ce n'est pas de camion PST-STRID, camions STRID-PST. Les convois agricoles c'est autre chose. Mais les convois agricoles, je vous le fait remarquer, sont aussi lourds que certains poids lourds, si ce n'est pas plus !

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'aurai trois questions concernant le carrefour Sciences-Sallaz. La commission relève que le service des STE parle d'une « moins mauvaise solution » concernant le carrefour Sciences-Sallaz. Il est également précisé qu'il s'agit d'une solution provisoire en attendant d'avoir des feux au croisement de la route de Lausanne et le chemin de la Sallaz prévu en 2018.

Sachant que le Plan directeur communal, donc le plan directeur des transports, est en révision et que TRANSITEC a rendu à la Municipalité son étude sur la circulation au printemps 2014, je suis surpris du choix de la Municipalité de mettre des feux à ce croisement où passent environ neuf milles véhicules par jour, c'étaient les chiffres d'AggloY. On connaît déjà la situation actuelle lors des heures de pointe, si en plus l'on rajoute des feux au milieu de cette artère, le trafic en sera que ralenti.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Est-ce que la Municipalité a étudié les impacts produits par une telle modification à cet endroit et quels en sont les résultats ?
2. Est-ce qu'il ne serait pas envisageable de mettre un système provisoire moins coûteux, type feux de chantier, pour mesurer l'impact sur le trafic à cet endroit, avant une solution en dur ?
3. Beaucoup de solutions ont certainement été étudiées, mais ne serait-il pas pensable d'interdire la circulation provenant de la rue du Midi direction la rue de Lausanne, de continuer tout droit à ce carrefour, permettant ainsi d'éviter les feux, l'installation donc de feux et de diriger toute la circulation sortante sur les extérieurs ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Nous avons trois questions :

1. Est-ce que la Municipalité a étudié les impacts produits par un tel système à cet endroit et quels sont les résultats de cette étude ?

Oui, la Municipalité a fait réaliser une étude de trafic complète, avec des comptages complémentaires pour consolider l'exploitation des carrefours et des aménagements relatifs à l'ouverture du pont de la Chèvre, et également permettre la législation provisoire jusqu'à l'horizon 2018-2019, des giratoires provisoires routes de Lausanne et d'Entremonts.

Ce rapport du bureau Team+ est daté d'août 2013 et a été joint au dossier d'enquête publique. Il est par ailleurs approuvé par les services cantonaux dans le cadre de la procédure d'examen préalable. Il était joint avec l'enquête que nous avons faite quand nous avons mis la route de la

Chèvre à l'enquête.

2. Est-ce qu'il ne serait pas envisageable de mettre un système provisoire moins coûteux, type feux de chantier, pour mesurer l'impact sur le trafic à cet endroit ?

Non, un tel aménagement n'est pas envisageable sur une route cantonale en traversée et serait également relativement complexe à l'exploitation et nécessiterait néanmoins des coûts d'aménagements et de maintenance non négligeables : alimentation électrique, priorisation Travys, piétons, vandalisme, location matériel, et j'en passe.

De plus, il ne faut pas oublier que la pose de feux pour les piétons et cycles est nécessaire pour la sécurité de ces usagers.

Par ailleurs, dans un premier temps il est prévu le fonctionnement de ces feux « intelligents avec détection » uniquement aux heures de pointe du matin et aux heures de pointe du soir. La journée, les feux fonctionneront à la demande pour les piétons, cycles et Travys. L'installation des feux combinés à une réévaluation périodique permettra de caler au mieux, ceci très rapidement, à l'évolution du trafic.

3. Beaucoup de solutions ont certainement été étudiées, mais ne serait-il pas pensable d'interdire la circulation provenant de la rue du Midi, de continuer tout droit à ce carrefour, permettant ainsi d'éviter les feux et diriger toute la circulation sortante sur l'extérieur ?

On a regardé cette question cet après-midi avec mon service. Cette question, elle est un peu difficile à comprendre et à analyser. Je vous donne la réponse qu'on en a sortie :

Cette variante a effectivement été évaluée dans le cadre de l'étude de trafic. Elle a cependant été écartée, car elle n'est pas conforme à la hiérarchisation routière - route en traversée, procédure de déclassement et perte de subventionnement futur, si on déclassé la route cantonale en traversée de localité, puis qu'elle est déclassé, le subventionnement n'est plus possible – elle nécessite une légère emprise sur les fonds privés, ce qui n'est pas non plus intéressant, et un impact plus important géographiquement et en termes de report de trafic.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte sur cet article 1. La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 4 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La discussion sur l'ensemble du préavis est ouverte.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Vous savez que j'ai une formation d'historien. Alors avec une telle formation, on développe une

certaine affinité avec les chiffres et les dates. Donc je me permets de livrer quelques impressions sur un certain nombre de dates que nous recueillons dans ce préavis.

Le 6 décembre 2012, Mme Pierrette ROULET-GRIN, Conseillère communale, dépose une motion demandant l'ouverture de ce pont de la Chèvre au trafic. La Municipalité met un peu de temps pour réaliser une réponse, mais elle pond un projet dans le courant de 2013-2014 qui est soumis à consultation. Cette consultation débouche le 18 juillet sur une opposition de l'Association Stop aux Bouchons qui regrette la non-bidirectionnalité du pont. Le 18 juillet également une opposition de Mme Pierrette ROULET-GRIN, à titre individuel, qui regrette aussi le côté non bidirectionnel du pont.

Le 30 novembre qui suit ces oppositions, le 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire à la Municipalité donne une avance confortable à notre nouvelle Municipale Valérie JAGGI WEPF. Le 5 décembre, l'opposition Stop aux Bouchons fait savoir à la Municipalité qu'elle retire ses oppositions. Le 18 décembre, Mme ROULET-GRIN retire également ses oppositions en transformant une partie de ses oppositions en remarques.

Voilà, les historiens seront très amusés de découvrir ça dans le futur. Ils en tireront les conclusions qu'ils voudront.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Merci - M. l'Historien - de cette leçon !

Je rappelle aussi qu'on a le droit de s'exprimer dans ce Conseil. Je souhaite également que vous preniez connaissance, et vous étiez dans la commission, que j'ai expliqué le pourquoi des oppositions. Il y avait un petit problème dans le plan qui a été mis à l'enquête. Cela a été levé par la suite - puisqu'on a rétabli l'erreur qui était dans un des plans présentés.

Et puis, à un certain moment, il faut peser le pour et le contre. Même si ce projet ne correspond pas tout à fait à ce que j'aurais souhaité, notamment parce que je ne suis pas persuadée que les feux sont une bonne chose... puisqu'ils sont provisoires et qu'ils coûtent chers ! Je me suis dit que l'essentiel était le fait que cette route s'ouvre pour désengorger le nœud autoroutier que nous trouvons à cet endroit.

Et parfois, il faut faire des choix, et je l'ai fait, et j'ai appuyé ce projet. Merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR15.02PR BIS est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement du chemin de la Chèvre. L'approbation cantonale est réservée ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'480'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1449 « Ouverture ch.de la Chèvre » et amortie de la manière suivante :

- Fr. 100'000.- par prélèvement au fonds d'épuration des eaux cpte n° 928.1405 ;
- Fr. 1'380'000.- sur 20 ans au plus ;

Article 4 : La réponse à la motion de Madame la Conseillère Pierrette Roulet-Grin « Levée des restrictions de circulation du chemin de la Chèvre et de l'avenue des Sciences », déposée le 6 décembre 2012, est acceptée.

**9. PRÉAVIS**  
**N° PR15.05PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 151'000.- POUR LE RENOUELEMENT DE DEUX VÉHICULES ET L'ACQUISITION D'UNE MOTO POUR LA POLICE DU NORD VAUDOIS POUR LA PÉRIODE 2014-2015.**

**RAPPORTEUR : M. DANIEL HOFMANN**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULSI et Jean-Claude PEREY.  
Mme Arta PAPAZI était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

*Discussion sur article 1*

La discussion est ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'aurai deux questions à la Municipalité :

1. Cet investissement est prévu en dehors du budget ordinaire de la Police Nord Vaudois, est-ce que les six autres communes membres de la PNV participeront à cet investissement ?
2. Le dispositif Urbano a été mis en place fin 2013. Un nouveau véhicule de proximité type fourgon avait été acquis suite à la validation de ce Conseil le 5 juin 2014 comme nous le rappelle le présent préavis. Le but de ce nouveau dispositif était d'instaurer une nouvelle dynamique opérationnelle entre les unités dites de proximité et les brigades d'intervention. Il visait à occuper le secteur de la gare et le centre urbain. Forcés de constater que cette présence a été peu remarquée en 2014, pourrions-nous obtenir le bilan retirer par la Police Nord Vaudois sur le dispositif Urbano en 2014 ?

Evidemment je me contente volontiers d'une réponse lors de notre prochain Conseil si vous ne disposez pas encore de cette analyse. Merci.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Au nom des Verts, j'aimerais quand même dire qu'il est regrettable qu'on abandonne le gaz au profit du diesel qui est beaucoup plus polluant.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

M. le Conseiller GAFNER, merci de m'avoir transmis vos questions malgré qu'elles étaient tard hier soir, j'ai quand même eu les réponses, donc je vais pouvoir vous répondre ce soir.

Alors, par rapport à l'investissement, la première question, eh bien non, cet investissement effectivement il avait été proposé lors de l'établissement du budget de la Police Nord Vaudois, donc au mois de, je ne sais plus quoi, juillet-août. Et puis ceci a été refusé par la Municipalité en place, donc automatiquement, eh bien, ça ne passe pas par le budget de la PNV. Par contre tous les frais de fonctionnement, les assurances, les entretiens, enfin tout ce qui va découler, va être pris en charge par les communes qui font partie de la PNV. Ça c'est pour la première question.

Et puis, la deuxième question, c'était le dispositif Urbano. Alors effectivement que le bus, eh bien, il a été acquis fin 2014, puisqu'il a été voté par ce Conseil au mois de juin 2014. Donc il est actuellement en finalisation d'équipement. Il va être, à la fin de ce mois, mis en route, donc c'est clair que pour le moment vous ne l'avez pas vu.

Par contre, quand vous dites que les chiffres, la présence en rue ne s'est pas forcément vue, je peux vous donner des chiffres comparatifs, les patrouilles pédestres qui ont œuvré dans l'hyper centre :

- en 2012 : elles ont pratiqué 852 heures
- en 2013 : 2'981 heures, donc ce qui fait une augmentation de 250%
- et en 2014 : 3'808 heures, ce qui représente 28% d'augmentation par rapport à 2013.

Ces chiffres ont généré les résultats suivants, il y a eu des dénonciations au règlement de la police :

- en 2012 : 60
- je passe directement en 2014 : 163.

Des interpellations-arrestations :

- en 2012 : 42
- en 2014 : 118.

Des infractions à la loi sur les stupéfiants :

- en 2012 : 42
- en 2014 : 118.

Des conduites sous influences de stupéfiants :

- en 2012 : 73
- en 2014 : 200.

Et l'infraction à la loi fédérale sur les étrangers :

- en 2012 : 41
- et en 2014 : 116.

Donc on voit que la présence en rue a été nettement plus marquée.

Merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1. La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité moins un refus et quelques abstentions.**

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

Discussion sur  
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR15.05PR est accepté** à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à renouveler 2 véhicules (une voiture d'intervention et un véhicule pour la signalisation routière) et à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule (une moto d'intervention) pour la Police du Nord Vaudois, pour la période 2014-2015 ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 151'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6617 « Renouvellement de véhicules » et amortie en 4 ans (voiture d'intervention), 5 ans (moto d'intervention) et 10 ans (véhicule de la signalisation routière) au plus.

**10. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS**

**10.1**

**Une Interpellation de M. le Conseiller Patrice PITTORI (Mise à jour des plaques de rues de la Ville)**

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

M. le Conseiller vient de me dire qu'il n'a pas ses lunettes. Il va aller les chercher... (*rires dans la salle*).

En attendant, je peux déjà vous dire que son interpellation est appuyée par cinq membres, donc tout est en règle.

Voilà, M. le Conseiller vous avez la parole.

Le micro, juste encore le micro et on est bon, voilà merveilleux !

**M. le Conseiller Patrice PITTORI :**

Cette interpellation concerne la mise à jour des plaques des rues de la Ville.

Habitant à Yverdon depuis deux ans, je me suis efforcé de découvrir toutes les rues du centre-

ville et de sa périphérie, afin de mémoriser rapidement les noms de ces rues et être capable de me repérer, surtout dans l'exercice de ma fonction de guide auprès de l'Office du Tourisme.

J'ai remarqué que de nombreuses rues ne possèdent pas de plaque avec leur nom, surtout aux carrefours ! De même certains lieux et bâtiments d'intérêt touristique ne bénéficient d'aucune indication depuis la place de la gare. Il en va de même pour des itinéraires importants pour les touristes qui viennent pour la première fois à Yverdon, comme celui menant au débarcadère sur la Thièle ! Cette lacune a, semble-t-il, déjà été mentionnée jadis dans le cadre de ce Conseil communal.

Ma question est de savoir si la Municipalité confirme cet état de la signalétique des rues de notre Ville et si elle a l'intention d'y remédier ?

Je la remercie d'avance.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Merci, M. le Conseiller, comme dit tout à l'heure, votre interpellation est appuyée par cinq membres.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Je remercie M. le Conseiller de m'avoir transmis son interpellation, ainsi je peux déjà vous apporter une réponse.

Donc il faut distinguer, il y a plusieurs signalisations. Donc comme vous l'expliquez, il existe la signalisation routière, donc qui permet d'indiquer les règles de la circulation. Pour celles-ci, la Municipalité va soumettre un préavis au Conseil communal dans l'année courante en vue de remettre aux normes les mille indications routières selon l'ordonnance sur la signalisation routière entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ensuite, il y a la mise à jour des plaques des rues, dont vous faisiez aussi allusion, qui fait également partie de cet objectif, mais qui fera l'objet d'un travail à l'horizon 2017, compte tenu de l'ampleur du territoire yverdonnois.

Et puis dans l'intervalle bien entendu que ces plaques sont entretenues par les services de la Ville. Elles ne vont pas rester comme ça en l'état si elles ont besoin d'être changées, nettoyées ou que sais-je ?

Et puis d'autre part, il existe la signalétique liée au tourisme qui vous concerne peut-être plus particulièrement, et aux loisirs bien sûr. C'est un projet qui sera élaboré à l'horizon 2017, c'est une étude d'envergure puisqu'il regroupe des acteurs du tourisme et des loisirs à l'échelon national, cantonal et communal, selon l'importance du rayonnement et des activités, monuments et sites.

Donc concernant votre remarque sur la signalisation du débarcadère, celle-ci a été mise à jour et complétée au mois de janvier de cette année.

J'espère avoir répondu à votre question.

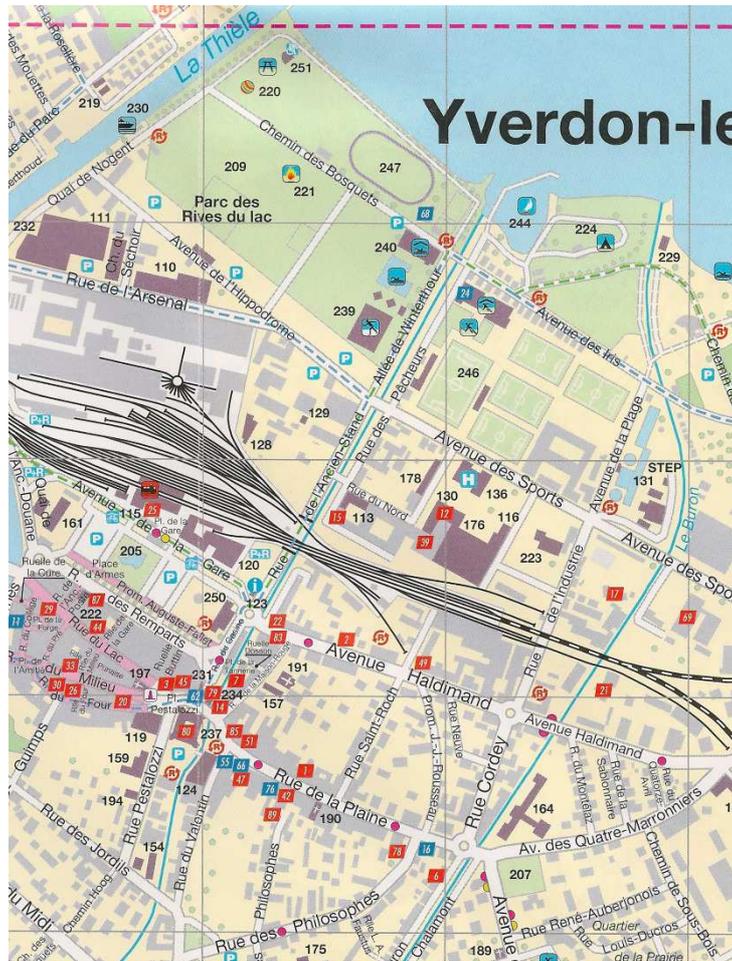
**M. le Conseiller Patrice PITTORI :**

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## 10.2

## Une Motion de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Ré-ouvrir le passage St-Roch)



En quelques mois, nous venons de franchir deux étapes importantes.

La première, c'était en décembre en acceptant le préavis sur le PDL Gare-Lac, et la seconde, ce soir, en acceptant le préavis 15.01 Industrie.

Or, devant ce projet incomplet et insatisfaisant pour la cohabitation des différents modes de déplacement, une idée s'est exprimée dans la commission et proposition a été faite de présenter une motion.

Cette motion reflète la volonté de l'ensemble de la commission, et c'est au nom de l'ensemble de la commission que je la présente.

Or, présenter une motion pour ré-ouvrir ce passage, c'est un peu enfoncer une porte ouverte puisque dans la votation pour le PDL, nous avons dans les planifications supérieures une référence à la réouverture du passage St-Roch, Mesure A 2012 prévue 2015-2019.

Une autre planification d'AggloY avait déjà prévu cette réouverture pour 2011.

16 | PLANIFICATIONS SUPERIEURES

PPA 120-005 Rives du lac  
 PPA 120 – 006 Aux Entrepôts  
 PPA 120 – 010 Camping des Iris  
 PQ 130 – 596 Ancien Stand  
 PQ 130 – 597 Pêcheurs – Sports – Industrie  
 Plan général d'affectation (PGA) pour le quartier gare (gare CFF)

#### MESURES INFRASTRUCTURELLES AGGLOY

L'OFT a proposé 35% de subvention pour le projet d'agglomération:

*Le projet d'urbanisation gare-lac et la valorisation de l'accès du centre au lac sont des mesures concrètes et exemplaires de mise en œuvre de la conception générale du projet d'agglomération. (Rapport d'examen de la Confédération, 12déc2008)*

Entre 2008 et 2010, les concepts liés à la mobilité et les avant-projets de mesures ont été développés avec l'Etat et préavisés par ses services. Le PDL intègre les éléments suivants:

- concept mobilité douce (MD) et paysage, 2010
- concept transports individuels motorisés (TIM), 2010
- concept transports publics (TP), 2010
- concept stationnement, 2010

Ces concepts ont été adaptés par le PA2, rendu en juin 2012. Le PDL est peu concerné par les changements. Au demeurant, il a été adapté autant que nécessaire.

#### Mesures 2007 - cofinancement fédéral acquis

2 Aménagements de stationnement pour les cycles en lien avec les transports publics, les écoles supérieures, les centres commerciaux et le centre-ville (Mesure A 2007: 2011-2014)

7 Aménagement mobilité douce à la Gare (nouveau passage inférieur Nord et passerelle Sud) (Mesure A 2012: 2015-2019)

8 Aménagement du passage dénivelé du Buron et des liaisons correspondantes (Mesure A 2012: 2015-2019)

9 Réouverture du passage St-Roch (Mesure A 2012: 2015-2019)

Deuxième chose, nous trouvons également dans le chapitre qui concernait la promenade du chemin de fer, que cette réouverture faisait partie des préalables à tout développement du quartier.

Il s'agit du dia 2.3 pour ces dames.

*Le fichier est endommagé, il ne s'ouvre pas tout de suite.*

S'il est endommagé, ce n'est pas bien grave, je vais vous lire, je vais prendre la bonne page.

## Espace MD: Promenade du chemin de fer

Les promenades sont des parcs linéaires aménagés comme axes de mobilité douce. Elles se greffent sur les grandes infrastructures existantes – avenue, canaux et voie ferrée – qui offrent les parcours les plus directs à travers le quartier. D'une largeur minimale de 5 m et maximale de 20 m, les promenades sont donc des axes verts qui relient les quartiers situés de part et d'autre de Gare-Lac:

- la Promenade des sports relie Clendy aux Cygnes via une passerelle à construire au-dessus de la Thièle
- la Promenade du canal oriental relie le centre ville au nouveau port
- la Promenade du chemin de fer relie Clendy à la gare CFF via une passerelle à construire par-dessus les voies
- la Promenade du littoral relie les rives sud et nord du lac

Les promenades permettent de réaliser des axes de mobilité douce bien présents et visibles, sur lesquels se greffent d'autres espaces de délassement et de vie sociale. Cyclistes et piétons y circulent en principe sur un espace mixte.

La Promenade du chemin de fer se glisse dans une épaisseur d'environ 10 m entre le domaine CFF et la façade de l'îlot E, puis dans les 20 m disponibles le long du Centre St-Roch. Ensuite, la promenade continue sur la même épaisseur de 20 m jusqu'à Clendy, sur l'emprise notamment d'une voie de chemin de fer désaffectée. Elle ménage un écran végétal proche des voies, sous lequel se glisse une surface minérale. Pour augmenter l'attractivité de cette liaison,

### Objectifs

- Une promenade continue de Clendy à la gare
- Une trame verte à travers le tissu urbain

### Principes d'aménagement

1. Garantir un aménagement qualitatif
2. Créer un parc linéaire entre la plateforme ferroviaire et le front bâti
3. Ménager un sol naturel pour les piétons
4. Rouvrir et compléter le passage St-Roch sous les voies CFF
5. Relier la gare à la Promenade du chemin de fer par une passerelle
6. Utiliser les voies de communications comme vecteurs
7. Valoriser les milieux naturels existants et laisser s'exprimer la nature

### Mesures d'aménagement

- Réserver, dans les planifications de détail, une bande de 15 à 20 m de largeur au pied de la plateforme ferroviaire
- Rattacher la promenade au DP
- Réaliser progressivement la promenade
- Conditionner la révision du PPA actuel à la rénovation du passage St-Roch

Il est prévu dans les principes d'aménagement 4 « Rouvrir et compléter le passage St-Roch sous les voies CFF » et dans les mesures d'aménagement de « Conditionner la révision du PPA actuel à la rénovation du passage St-Roch ».

Donc c'est dire que cette réouverture est un peu un serpent de mer qui revient à tout moment.

Et puis, en plus de ça, on a voté un préavis 14.29 en octobre, qui en sa page 6/8 comportait dans les mesures de mobilité douce, la possibilité d'une étude de faisabilité pour la réouverture du passage St-Roch. Et nous avons voté, dans ce Conseil, un montant de vingt-trois mille francs pour l'étude de faisabilité.

Domaine	Mesures	Communes territoriales	Estimation coût	
Mesures de mobilité douce	Avant-projet: Nouvelles liaisons assurant la desserte mobilité douce: Secteur de Borné-Nau	2-1a	Grandson	45'000
	Avant-projet: Nouvelle liaison assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce le long des canaux. Phase A	4a, 4b	Yverdon-les-Bains	81'000
	Etude faisabilité: Aménagement mobilité douce à la gare - secteur Ouest	7	Yverdon-les-Bains	66'000
	Etude de faisabilité: Réouverture du passage St-Roch	9	Yverdon-les-Bains	23'000
	Avant-projet: Réaménagement du centre des Tuileries	39	Grandson	40'000
Logement	Etude de type objectif logement		AggloY	140'000
Zone d'activité	Analyse prospective de la zone d'activité. Justification de la clause du besoin		AggloY	30'000
	Divers et imprévus pour études complémentaires		AggloY	100'000

525'000.00

Je disais donc que c'était un peu enfoncer une porte ouverte, mais ce n'est quand même pas tout à fait le cas, car cette porte n'est pas ouverte aujourd'hui. Ce passage St-Roch, et j'espère que des photos vont pouvoir en témoigner, ce sont celles que vous avez reçues sur le document historique que je vous avais envoyé. Ces photos nous montrent l'état actuel de ce passage St-Roch. Par ce passage ont transité des milliers d'Yverdonnoises et Yverdonnois qui travaillaient chez HPI, et ce passage est aujourd'hui en partie obstrué.

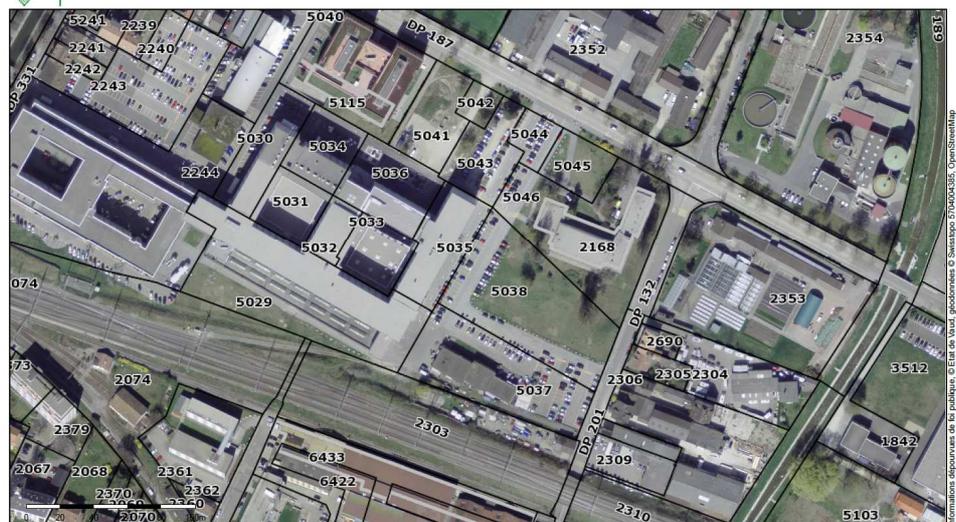


Mais cela fait vingt ans, et vous avez reçu l'historique que j'ai établi, qu'on parle de le remettre en usage. On se rend compte que beaucoup de temps a passé et que l'on a manqué des occasions. Parce qu'au départ, l'essentiel du coût de la remise en état de ce passage aurait dû être supporté par l'ancien propriétaire Stifag qui payait le 85% de la remise en état de ce passage.

Au moment de la transmission d'un propriétaire à l'autre, quelque chose a échappé à la vigilance, et aujourd'hui, l'actuel propriétaire SGI Intershop ne peut pas être tenu d'assumer les engagements qui avaient été pris avec le propriétaire précédent.



#### Guichet cartographique cantonal



1:2000  
Date: 04.03.2015

Mais l'actuel propriétaire ne semble pas opposé à la réalisation de ce passage. Dans un document qui a été adressé à la commission, nous avons reçu une information qui est venue d'URBAT. Je vous la lis pour comprendre la complexité juridique :



Nous nous sommes rendus à quelques-uns sous ce passage, j'y ai passé un certain nombre de fois pour faire les photos. C'est un véritable coupe-gorge ! C'est indigne de ceux qui, non pas l'entretiennent, mais qui l'encombrent avec des caisses, du matériel, j'ai juste été surpris de ne pas y trouver un cadavre !

Ce passage représente 4,20 mètres de large, donc ça n'est pas rien 4,20 mètres ! Il est obstrué d'un côté par deux murets simplement en parpaing de ciment. Je pense qu'à la masse, en passant notre rage après un Conseil communal, en un quart d'heure ce serait en bas. Mais de l'autre côté, il y a par contre un confortable remblai, et j'imagine à première vue que c'est à peu près cinquante mètres cube de terre qu'il faudra évacuer. Mais cela paraît parfaitement réalisable. Et si on pense que c'est pour, je ne pense pas beaucoup me tromper, un million, notre Syndic a articulé ce soir pour les carottages 2,7 millions. Donc je crois que toute la commission trouvait que c'était une excellente idée de remettre ce projet sur le tapis, et surtout de le faire avancer.

La motion, vous l'avez reçue. Il faut que je vous la relise ou bien est-ce que c'est vous qui la lisez, Mme la Présidente ?

Alors je vous la relis, la demande de la commission c'est :

**Que la Municipalité entreprenne tout ce qui est en son pouvoir, y compris en matière financière, afin de rouvrir, dans les délais les plus brefs, le passage sous-voies de la rue St-Roch au trafic mobilité douce, piétons et cyclistes.**

Merci pour votre attention.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

*Discussion sur la motion*

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'aimerais juste émettre un vœu finalement qui n'engage en rien la Municipalité concernant cette motion, c'est qu'elle étudie la faisabilité d'un raccordement entre le passage de la rue de l'Industrie et le passage St-Roch, mais donc du côté Haldimand et pas du côté lac.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

C'était juste une réponse à M. GAFNER, si j'ai bien compris votre question, en fait la promenade du chemin de fer, comme on l'appelle, permettra un cheminement le long de la voie ferrée depuis la gare jusqu'à l'autre bout. Donc ce sera parfaitement possible d'emprunter cette promenade du chemin de fer et de passer par le passage St-Roch, si on ne veut pas aller jusqu'au bout.

Je crois avoir répondu à ce que vous avez demandé. Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité a bien entendu aussi et discuté de cette motion. Elle y est favorable.

On a discuté ce soir de sécurisation, de fournir des alternatives, on pense que c'est une bonne solution, une bonne alternative. Cette fois à un prix, même si c'est un million, un prix qui est acceptable. C'est vrai qu'il y a par contre quelques problèmes à résoudre.

Alors il y a le problème technique qu'on doit vérifier si c'est bien un million, enfin quantifier ceci. Ensuite de ça il y a les discussions avec le propriétaire anciennement Stifag qui est donc Intershop, puisqu'en fait on va arriver sur son territoire, donc ça voudra dire qu'il faudra discuter

d'une servitude de passage évidemment.

Mais la Municipalité s'attèle volontiers à cet ouvrage, si pour autant le Conseil suit la motion telle que présentée.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte, et la parole n'est plus demandée. La discussion est donc close, nous votons.

**Vote**

**La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité est accepté à une belle unanimité moins deux abstentions.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**10.3**

**Un Vœu de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Politique multimodale en matière de mobilité)**

Le thème de la mobilité nous aura bien occupés ce soir et pour cause, car c'est également l'objet de mon intervention.

Nous aurons à faire face ces prochaines années, pour ne pas dire ces prochaines décennies, à d'importants défis en matière de mobilité principalement liés au développement démographique de notre Ville. Défis qu'il conviendra de mettre en cohérence avec d'autres impératifs, d'ordre financier entre autres.

Ainsi, face à ces enjeux, nous ne pouvons valablement nous limiter à regarder la situation par le petit bout de la lorgnette et ainsi nous focaliser sur un seul mode de transport.

En effet, à l'instar de nos concitoyens, combien d'entre nous sont exclusivement automobiliste, exclusivement cycliste, exclusivement piéton ou encore exclusivement utilisateur des transports publics ? Eh bien certainement aucun !

Au contraire dans la réalité de tous les jours, nous sommes parfois l'un, parfois l'autre, parfois tous à la fois à tour de rôle.

Raison pour laquelle, il nous appartient de traiter tous ces modes de transport de manière égale et responsable, ni plus ni moins, de manière à ce que chacun de ceux-ci, comme chacun d'entre nous, comme chacun de nos concitoyens, puisse trouver sa place, sa juste place.

Ainsi, pour en arriver à mon vœu, bien qu'on connaisse le sort réservé aux vœux, je souhaite que notre Ville mène en matière de mobilité, une politique multimodale, concrète, égalitaire, mais aussi responsable et raisonnable.

En vous remerciant.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Merci, Mme la Conseillère, effectivement après un vœu il n'y a pas de votation, mais une réponse peut-être ? Très bien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

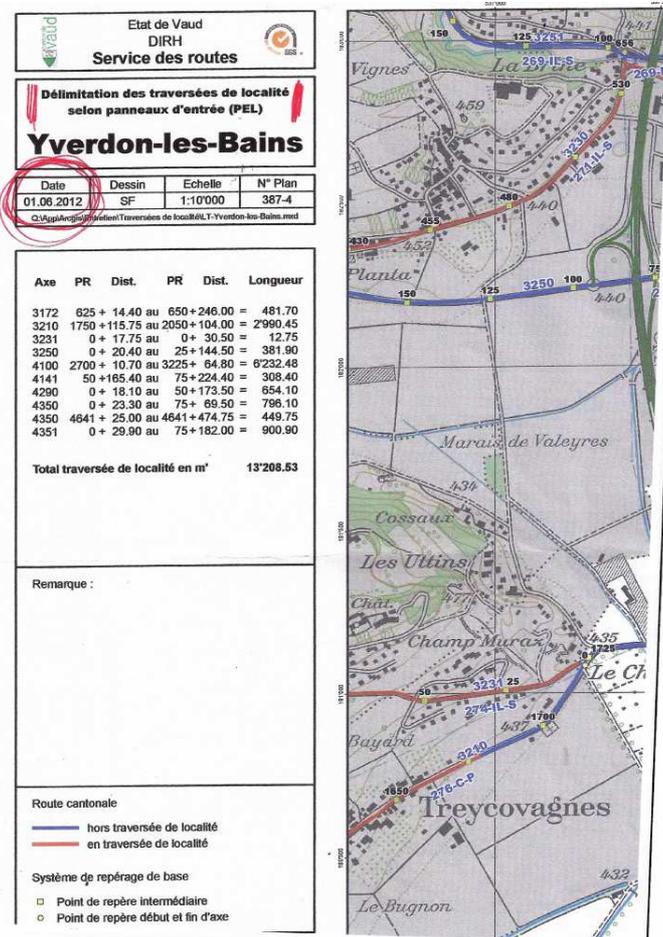
## 10.4

### Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Mobilité : mise à jour des documents de planification de la circulation utiles au Canton et à la Commune d'Yverdon)

Pour continuer dans la mobilité, mais plutôt dans ses à-côtés. Cela concerne la mobilité, mais surtout la mise à jour des documents de planification de la circulation qui sont utiles au Canton et à la Commune d'Yverdon.

La commission qui a étudié et rendu rapport sur le préavis municipal 15.02 - aménagement du Chemin de la Chèvre, projet que ce Conseil a traité tout à l'heure - a vu nombre de plans défilier sur la table de travail de ladite commission.

Parmi eux, il y a celui intitulé « Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée - Commune d'Yverdon-les-Bains » plan qui définit la hiérarchisation des routes et qui est chargé de leur aménagement, de leur entretien. Après information prise au Canton - à la DGMR Direction générale de la mobilité et des routes à Lausanne - on sait que ce plan est revu périodiquement dans le cadre d'une concertation canton-commune.



Ceci a été fait à Yverdon-les-Bains en 2012, et le plan ressortant de cette concertation date du 1<sup>er</sup> juin de cette année-là. Celui-ci influant sur l'équipement des routes, on peut imaginer que les activités grandissantes d'un secteur du territoire communal ou la densification de son habitat influent sur les révisions de cette planification.

C'est donc avec surprise que les commissaires ont constaté que la carte topographique qui a servi de base à cette planification de la mobilité est complètement obsolète, devant dater, en principe je crois, d'une dizaine d'années.

Dans le secteur Yverdon-Sud par exemple,

*l'image ne s'affiche pas sur le beamer (la télécommande ne répond pas)*

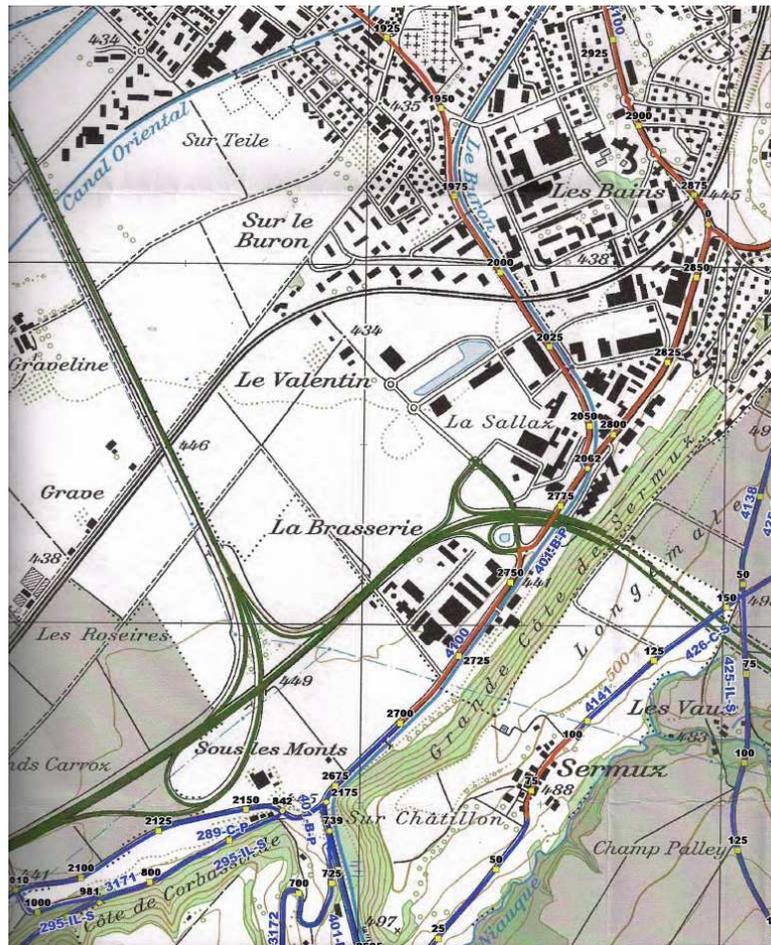
Je ne sais pas si vous avez l'image ? C'est la panne ? On peut faire sans image. Ça ne marche pas ? Bon, ce n'est pas le soir à images.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Ce n'est pas la soirée.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Alors dans le secteur Yverdon-Sud par exemple, il n'y a pas trace de la présence du grand bâtiment Dubat à l'angle de la route de Lausanne et du chemin de la Chèvre. Un peu plus loin, c'est page blanche à l'endroit de la STRID, alors que l'imposante avenue des Sciences n'existe pas sur les deux tiers de sa longueur. Sur ce plan, on constate aussi que les halles Herren bordant les voies CFF sont à naître, que le complexe immobilier du Parc technologique est plus que squelettique et que le Centre sportif des Iles est encore aux vestiaires, idem pour le quartier d'habitations qui le jouxte. De l'autre côté du Buron, les Champs-Lovats semblent encore en grande partie en pâturages.



Vu la cohérence qu'il doit obligatoirement y avoir entre les zones d'activités et les voies de circulation qui les desservent, j'interpelle la Municipalité pour qu'elle renseigne ce Conseil :

- sur la manière dont ont été - dont sont coordonnés avec le Canton la hiérarchisation et l'aménagement des routes communales vu l'extension de la Ville, le développement de ses zones d'activités, et la densification de l'habitat.

La mobilité ayant récemment changé de service et l'ancien responsable de ce dicastère n'étant plus présent au sein de l'Exécutif, je comprends bien que la réponse à cette interpellation ne pourra être donnée ce soir, et je remercie d'ores et déjà la Municipalité de la réponse qu'elle nous apportera dans une prochaine séance.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je remercie Mme la Conseillère pour, disons, attirer notre attention sur ces problèmes de planification. Visiblement, on a une marge de progression intéressante à ce niveau-là. On en prend acte et évidemment les services de la Commune et la Municipalité renseigneront ce Conseil tel qu'il est souhaité par l'interpellatrice.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Merci M. le Syndic, je profite juste pour dire que l'interpellation avait bien été déposée avec cinq noms.

Et je profite pour faire un gros clin d'œil à la Municipalité sur le matériel de cette salle...

Voilà qui est dit !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

**Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Communication Présidente, courrier du Bureau : nomination des commissaires)**

Mme la Présidente, je souhaite intervenir par rapport à votre communication en début de séance. Je sais qu'il n'est pas d'usage de vous interpellier directement, mais je souhaite quand même réagir par rapport à la problématique des commissaires qui auraient des conflits d'intérêts dans certaines commissions.

En tant que président de groupe, j'ai également reçu donc la missive du Bureau du Conseil et m'étonne de la lecture étroite du règlement et du formalisme avec lequel elle semble être appliquée.

Chaque Conseiller a prêté serment et promet d'exercer sa charge avec conscience, diligence et fidélité. Ce n'est pas rien !

Pour assurer une délibération et un rapport de commission de qualité, les chefs de groupe ont l'obligation de déléguer les Conseillers avec les compétences les plus appropriées par rapport au sujet qui est traité dans un préavis donné.

Pour le préavis 15.01, parce que visiblement j'étais un petit peu à l'origine de votre courrier, aucun intérêt personnel n'était invocable. Et comme chacun d'entre nous, notre collègue a agi avec conscience, diligence et fidélité.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Effectivement, vous venez de m'interpeller. Selon notre règlement, je serai sensée sortir de mon pupitre et de rejoindre avec délectation ce pupitre-là qui des fois me manque, mais je mets à discussion votre assemblée sur le fait que je réponde depuis ce pupitre s'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire ? Sinon je vais devoir demander à notre Vice-présidente de prendre ma place pendant quelques minutes.

Il n'y a pas d'opposition ? Du coup je réponds depuis ici.

Effectivement, M. le Conseiller, il n'y a pas de jurisprudence en la matière autour de la présence de commissaire ayant déposé une opposition à titre associatif, on pourrait dire. Et nous avons d'ailleurs demandé, pas un avis de droit, mais juste un simple avis au SCL qui nous a donné une réponse assez fumeuse, assez souple, mais en nous rappelant qu'il est possible effectivement que nous pouvons utiliser cet article de notre règlement où on peut se donner le droit, nous, Bureau, de refuser un membre, et c'est dans notre droit de le faire.

Pour le SCL, et pour les membres du Bureau, il apparaît quand même extrêmement délicat qu'une personne ayant déposé une intervention, même si elle est dans son droit de siéger dans ce Conseil et d'intervenir en son nom propre, et non pas en celle de l'association, et de lever une opposition, il nous apparaît quand même ultra extrêmement délicat que cette personne-là siéger dans une commission où finalement beaucoup de choses se font vous le savez, nous l'avons vu ce soir autour de la commission de la rue de l'Industrie, et cela d'autant plus si la personne est présidente de cette commission. Je ne doute pas véritablement du bien-fondé, on va dire du juste titre, de notre collègue et de son bon fond autour de cette affaire-là.

Mais je crois qu'à l'avenir il faut qu'on se réserve le droit de ne pas mettre de situation délicate autour des commissions. La personne peut intervenir dans les débats, elle a le droit, mais en commission, c'est un peu plus délicat.

Mesdames et Messieurs, vous comprenez bien que la situation, elle est grise, elle n'est pas noire, elle n'est pas blanche. Mais là encore, et pendant la campagne électorale, un parti utilisait le mot de « bon sens ». Là, ça fait presque partie du bon sens que dans ce type d'organe et surtout à la présidence, une personne qui a déposé une opposition ne siéger pas dans cet organe-là.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

J'accepte tout à fait votre réponse. Je vous remercie même si nous ne faisons pas la même lecture du règlement. Voilà, merci bien.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Nous sommes toujours au point 10 de notre ordre du jour.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Mme la Présidente, il s'agit d'une question qui a trait à l'objet que vous venez de traiter. Je déclare mes intérêts passés, j'ai été préfète de district, et j'ai eu à surveiller certains conseils de certaines communes.

Ce que vous dites est faux ! Je m'excuse, mais la même question s'était posée dans diverses communes.

Quand nous traitons d'affaires qui touchent au domaine public, je parle du chemin de la Chèvre - j'en parle facilement, j'étais opposante. Donc au départ, j'étais opposante, après j'ai retiré - comme cela a été dit - j'ai retiré l'opposition après avoir eu des assurances que les choses s'amélioreraient.

C'est le domaine public ! Il n'y a pas d'intérêt privé ! Une association qui veut défendre par exemple les cyclistes, il y a sûrement beaucoup de monde ici dans la salle qui fait partie de cette association, et c'est tant mieux ! Nous sommes élus par la population parce que nous avons des sensibilités différentes.

Si on commence avec ça, ça veut dire que même les motionnaires ne pourraient pas faire partie des commissions. Or, Madame, si vous suivez de temps à autre les débats du Grand Conseil, vous savez que les motionnaires sont automatiquement dans les commissions. Il paraît évident qu'il faut expliquer pourquoi on dépose une proposition aux commissaires, et puis qu'ensuite les choses sont traitées et suivent leur cours démocratique. Mais je pense qu'on prend un biais très difficile si nous entrons dans ce genre de chose.

Quand on des intérêts privés - et ça s'est déjà passé dans cette salle que des personnes aient des intérêts privés parce qu'un plan de quartier touche leur propriété, ou des choses de ce type-là. Mais alors là, on prend un biais qui m'inquiète beaucoup...

C'est tout ce que j'avais à dire, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Si l'assemblée me permet toujours à cette place-là ? Il n'y a pas de volonté autre. Je me permets juste de répondre.

Je refuse cette remarque que la démarche faite par le Bureau est fausse.

C'est tout simplement qu'il n'y a pas ni existe pas de loi, il n'existe pas d'article ultra concret sur cette présence de commissaires, qui ont déposé une opposition à titre d'association, dans les commissions.

Et même si le SCL le relève, on est véritablement dans cette zone grise on pourrait dire, et je refuse cette vue manichéenne que vous m'imposez, ce n'est pas noir, ce n'est pas blanc. Le SCL le relève aussi, et relève aussi le fait qu'il n'y a pas de jurisprudence, et qu'il se réjouirait qu'il y aurait un cas de jurisprudence pour trancher. Alors si c'était le cas, moi je garde en tout cas le temps de ma présidence cette position-là, et du coup, nous irons à ce type d'étape, ce que je ne voudrais pas arriver, bien évidemment.

Et j'aimerais juste encore vous dire que les personnes qui ont déposé une opposition, à titre d'association, peuvent toujours débattre dans cet organe-là. C'est juste un échelon après supérieur au niveau des commissions. Mais elles peuvent toujours le faire, vous n'êtes pas brimés, vous pouvez continuer, nous sommes d'accord, nous cumulons souvent des rôles aussi bien de Conseillers communaux que dans des associations, nous n'allons pas vers une dérive, Mme la Conseillère communale.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Je l'espère volontiers, Mme la Présidente, je vous remercie de votre réponse. Je rappelle que nous avons promis de nous soumettre aux lois... et pas aux avis de certains juristes, merci !

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Vous le savez probablement, le règlement du Conseil communal va être prochainement revu via une commission qui sera désignée. Je vous propose que cette discussion-là qui est intéressante et qui parle des intérêts personnels et matériels que pourraient avoir certains Conseillers, bien soit reprise dans le cadre de cette commission. Et puis que l'on stoppe cette discussion ce soir parce qu'il n'y a aucune base légale actuelle dans notre règlement qui oblige quelqu'un à se récuser, en l'occurrence, il n'y a rien dans notre règlement.

Voilà, je vous propose de reprendre cette discussion, en l'occurrence, lors de l'examen de ce préavis qui va vous parvenir peut-être dans le courant de l'année.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Il y a néanmoins des interventions en lien avec ce sujet.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Deux remarques, d'abord dire que je suis partiellement d'accord avec le Conseiller GILLIÉRON, que cette discussion méritera d'être reprise lors de la discussion sur notre règlement. Ce règlement dit quand même à l'article 41 que les commissions sont nommées par le Bureau. Si le Bureau considère qu'il y a un risque de conflit d'intérêt, il a le droit de ne pas élire cette commission, et de demander au parti politique de présenter quelqu'un d'autre puisque c'est une compétence qui lui revient. Le règlement du Conseil ne donne pas cette compétence aux partis politiques, ne donne pas cette compétence au Conseil communal, il la donne au Bureau du Conseil, ça c'est clair.

Et puis après je pense que notre Présidente est tout à fait « clean » quand elle demande de pouvoir s'exprimer si elle est interpellée en tant que Présidente du Conseil, c'est normal qu'elle réponde en tant que Présidente du Conseil.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

J'abonde effectivement dans le sens de M. PILLONEL, l'article qui est cité ce soir n'est pas l'article qui concerne le conflit d'intérêt à proprement parlé, mais effectivement une disposition à l'article 41 de notre règlement qui donne compétence au Bureau de nommer les membres des commissions. Et s'il juge nécessaire ou utile de ne pas nommer une personne, cela relève de sa compétence. Donc peu importe le débat sur le conflit d'intérêt, c'est une compétence du Bureau que l'on doit reconnaître et contrairement à ce que certains entendent dire, le règlement est clair sur ce sujet et le droit est posé. Donc que l'on respecte simplement les dispositions et les compétences de chacun et notamment celles du Bureau en la matière.

Pour le débat sur les conflits d'intérêts, effectivement il reprendra son cours ultérieurement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte sur cet objet. La parole n'est plus demandée.

Nous sommes toujours au point 10 de notre ordre du jour. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Oui, Mme la Présidente.

**De Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à la question de M. le Conseiller Pascal BLUM du 5 février 2015 concernant les cyclistes circulant de nuit sans lumière, ni signalisation.**

Lors de la dernière séance, M. le Conseiller communal Pascal BLUM faisait face à des inquiétudes concernant les cyclistes circulant de nuit sans lumière, sans aucune signalisation et sur les mesures que comptait prendre la Municipalité. Dès lors, je peux vous apporter une réponse.

Ce n'est pas la première fois que la Municipalité est interpellée par le biais du Conseil communal,

*Réponse de la  
Municipalité*

et puis que nous recevons aussi des courriers par rapport à des doléances sur le comportement des cyclistes.

Les mesures qui ont été prises, eh bien déjà ça commence par les tout jeunes, puisqu'il y a de la prévention scolaire qui commence déjà dès la première année HarmoS et qui va jusqu'à la dixième année, puisqu'ils vont jusqu'en onzième maintenant, jusqu'à la dixième année HarmoS. Toutes les années, ça monte en puissance, bien entendu que les informations ne sont pas les mêmes aux tout petits que ceux qui sont quasi en dernière année d'école. Ensuite, à chaque rentrée scolaire, il y a aussi de la formation qui est faite sur le terrain où chaque fois l'attention pour les cyclistes est attirée.

Pour vous dire, l'année passée, entre le 12 et le 22 mai 2014, il a 140 cyclistes qui ont été contrôlés dont 30 qui n'avaient pas d'équipement valable.

Ensuite, il y a eu la semaine de la lumière du 10 au 15 novembre 2014, où là c'est une campagne de prévention qui a été mise sur pied sur l'ensemble du pays, où là aussi il y a eu des contrôles où les usagers qui n'étaient pas suffisamment visibles, ou dont l'éclairage n'était pas conforme, ont été sensibilisés. Il y a eu une campagne préventive de rentrée scolaire 2014 du 25 août au 19 septembre. Il y a eu une autre campagne, avec Pro Vélo, donc j'entends sur toute l'année, le terrain est occupé par rapport à la prévention.

À côté de ça - parce que ça vous allez dire qu'on attire l'attention que des jeunes et puis des enfants - il y a bien entendu, la police fait aussi son travail par rapport à tous les cyclistes qu'elle croise qui sont en infraction, et elle leur attire l'attention. C'est vraiment des contrôles ce qu'on appelle « volants », ils ne peuvent pas non plus se mettre en danger, parce que s'ils font ça la journée, vous me direz ça ne répond pas à l'histoire de la nuit. Mais s'ils font ça la journée, eux-mêmes peuvent prendre des risques pour essayer d'interpeller un cycliste qui pourra se faufiler, et ce n'est pas le but de créer des accidents pour contrôler les cyclistes non plus.

Pour vous donner des chiffres, pour vous dire que les accidents de nuit ne sont pas si importants que ça :

- En 2013, donc les accidents tous véhicules confondus, il y en a eu 466, qui impliquent des cyclistes, il y en a eu 15, donc ce qui représente un pourcentage de 3,21%.
- En 2014, il y a 419 accidents tous véhicules confondus, 23 accidents impliquant des cyclistes, ce qui représente 5,4%.
- En 2015, la situation au 15 février, il y a eu 57 accidents tous véhicules confondus, dont 1 avec un cycliste qui implique 1,7%.

Maintenant sur les 23 accidents de l'année précédente, pour vous montrer que ce n'est pas la nuit qu'il y a le plus de problèmes, il y en a eu 20 en journée et 3 la nuit. Et en cause, il y a eu 6 cyclistes fautifs, et sur ces 6 cyclistes, il y a eu 2 cyclistes qui étaient des personnes âgées, dont une était ivre. (*rires dans la salle*) Mais ça ne va pas s'améliorer ce que je vais vous dire, et la troisième, la cycliste se trouvait sous l'influence de produits stupéfiants. Donc ce n'est pas la lumière, si on peut dire, qui provoque les accidents, le manque d'éclairage plutôt.

Les causes des accidents, je peux vous les donner comme ça, donc en excluant les seuls en cause, il y a eu sur 2014 :

- 11 cas qui sont des refus de priorité de la part des automobilistes
- 2 cas qui sont des cyclistes ayant passé trop près d'une voiture
- 2 cas qui sont des cyclistes ayant aperçu un usager trop tardivement
- 1 cas est en ouverture fortuite d'une portière au passage d'un cycliste
- 1 cas où le cycliste a eu peur et s'appuya contre une voiture
- il ne faut pas rire, 1 cas où le cycliste est ivre et s'appuya contre un bus (*rires*) je suis

désolée

- 1 cas où il y a eu une incompréhension entre deux frères cyclistes qui se suivaient
- 1 cas où une personne âgée s'est arrêtée subitement.

Donc tout ça pour vous relever qu'il n'y a eu aucun cas où c'est le manque d'éclairage des cyclistes qui est mis en cause.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question. J'ai un rapport de quatre pages, si vous le voulez je vous le fais parvenir volontiers. Il est plus détaillé de ce que je viens de vous donner.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

Moi, je veux bien entendre toutes les statistiques concernant ces problèmes de vélo et de manque de lumière du côté des cyclistes.

Mais on a tergiversé ce soir pour la largeur d'un pont, de savoir si on interdisait les cyclistes ou pas dans ce passage-là. Et puis ce soir, on nous sort des statistiques pour nous dire qu'il n'y a pas de danger pour les cyclistes et encore moins pour les automobilistes qui seraient susceptibles de les faucher. Moi, je n'y crois pas ! C'est une plaie ! C'est une véritable plaie ces vélos qui n'ont pas de lumière en soirée. C'est véritablement un danger éminent pour le monde.

En plus de ça, avec Via sicura cette année, on a, pour les automobilistes, l'obligation de mettre les phares la journée, et si on ne les met pas, on est verbalisé. Et puis on va laisser encore longtemps les cyclistes, que ce soit à Yverdon ou ailleurs, rouler sans lumière la nuit ! Moi, je trouve ça inadmissible, puis je crois que ça vaudrait la peine de faire une campagne de sensibilisation, pour le moins, dans ce cas précis.

**M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ :**

J'ai bien entendu ce soir beaucoup de statistiques. Je rejoins M. KERNEN. J'aimerais aussi avoir des statistiques sur les contrôles effectués à la nuit tombée et la nuit, parce que là on n'a pas de réponse. J'aimerais savoir, parce que là il y a quand même un gros problème. Et ce qu'il a dit c'est juste, parce que vous parlez que vous avez fait des statistiques au mois d'août. Moi, quand les gosses ont été à l'école au mois d'août, il faisait jour !

Alors j'attends une réponse formelle de savoir combien il y a eu la nuit, merci d'avance.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte sur ce point.

**M. le Conseiller Pascal BLUM :**

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse.

Et puis pour avoir eu quelques cas, moi-même, assez scabreux la nuit justement, manquant de renverser des cyclistes ou des cyclomotoristes qui n'étaient pas éclairés, je constate finalement que puisqu'il y a très peu d'accidents, qu'il y a probablement pas mal de presque accidents, et puis que les automobilistes font très attention parce qu'ils sont probablement très sensibilisés à cette question-là, et puis que tant mieux pour les cyclistes et les cyclomotoristes non éclairés, eh bien il ne se passe pas trop d'accidents, ça j'en suis plutôt content. Mais alors je peux vous dire que les situations scabreuses, il y a vraiment beaucoup.

Donc c'est vrai que ce serait peut-être pertinent de faire une fois un contrôle de nuit, et puis de pouvoir aussi, pas seulement faire de la sensibilisation, mais peut-être à un moment donner aussi de pouvoir amender ces gens-là. Merci.

**Clôture****Mme la Présidente Carmen TANNER:**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 26 mars 2015 à 20h00.

Il est 22h06, je lève cette séance en vous souhaitant une douce fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mars 2015

	Page
1. Appel.....	177
2. Approbation de l'ordre du jour.....	177
3. Approbation du PV du 11 décembre 2014.....	178
4. Approbation du PV du 5 février 2015.....	178
5. Communications de la Présidente .....	178
6. Communications de la Municipalité .....	180
7. Préavis n° PR15.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 4'940'000.- pour les travaux de réaménagement de la rue de l'Industrie et le financement de l'extension du cheminement de mobilité douce le long du Buron ; l'adoption des réponses aux oppositions. Rapporteur : M. Daniel COCHAND.....	180
8. Préavis n° PR15.02PR BIS concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'480'000.- pour les travaux d'aménagement du chemin de la Chèvre ; la réponse à la motion de Madame la Conseillère Pierrette Roulet-Grin et consorts « Levée des restrictions de circulation du chemin de la Chèvre et de l'avenue des Sciences » du 6 décembre 2012. Rapporteur : M. Patrice PITTORI.....	193
9. Préavis n° PR15.05PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 151'000.- pour le renouvellement de deux véhicules et l'acquisition d'une moto pour la Police du Nord Vaudois pour la période 2014-2015. Rapporteur : M. Daniel HOFMANN.....	197
10. Propositions individuelles et interpellations.....	199
10.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Patrice PITTORI (Mise à jour des plaques de rues de la Ville).....	199
10.2 Une Motion de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Ré-ouvrir le passage St-Roch).....	201
10.3 Un Vœu de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Politique multimodale en matière de mobilité).....	207
10.4 Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Mobilité : mise à jour des documents de planification de la circulation utiles au Canton et à la Commune d'Yverdon).....	208
10.5 Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Communication Présidente, courrier du Bureau : nomination des commissaires).....	210
Réponse de la Municipalité .....	213
Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à la question de M. le Conseiller Pascal BLUM du 5 février 2015 concernant les cyclistes circulant de nuit sans lumière, ni signalisation.....	213